

Les ambiguïtés du Caducée

Première partie



« Comment comprendre l'antinomie française d'une médecine à l'acte, individuelle investie d'une mission de santé publique ? Dans quelles conditions s'est effectué ce transfert, que nous dit-il des relations entre État, santé publique et médecins ? ».

Telle est la thématique étudiée par Albert Anouilh dans la période située entre la création par Turgot en 1776 de la Société royale de Médecine, et l'adoption en 1892 de la loi sur l'exercice de la médecine.

Le volume de cette étude nécessite sa publication dans deux numéros de cette Lettre. Cette première partie va de la fin de l'Ancien Régime, à la période hygiéniste sous la Restauration en passant par les soubresauts de la Révolution avant le Premier Empire. La fin de l'ancien régime étonne par la richesse de la

réflexion à la suite de l'*Encyclopédie*, la découverte du concept de population et d'outils de gestion pour l'État.

Cette recherche est l'occasion d'exposer des controverses aux thèmes d'actualité :

- La vaccination antivariolique fera l'objet, en 1760, d'échanges sur l'intérêt de son extension entre Bernouilli et d'Alembert rédacteur de la « partie mathématique » de l'*Encyclopédie*. En juin 1774, les inoculations faites à Louis XVI et à ses frères sont saluées comme un triomphe des Lumières contre la maladie qui avait terrassé Louis XV un mois avant.
- Fallait-il privilégier une hospitalisation inadaptée et à réformer ou préférer la « domiciliation », le maintien à domicile étant prôné par Dupont de Nemours dès 1786 ?
- La Révolution envisage la régénération du corps social et un homme nouveau. Deux grands médecins originaires l'un du Tarn, Philippe Pinel, l'autre de Toulouse, Jean-Etienne Esquirol, appliqueront ces principes à Paris pour traiter les maladies mentales. Pinel en 1800, participera aux côtés de Guillotin à la première campagne nationale de vaccination antivariolique voulue par Bonaparte, relayée par les préfets, les maires, le clergé.
- Dans les années 1820-1840 marquée par l'hygiénisme, Villermé pointe dans ses enquêtes de terrain la causalité sociale et perçoit le lien entre sanitaire et social.

Ce ne sont que quelques aspects de l'étude très dense d'Albert Anouilh. Il ne manque pas de rappeler, entre autres, le contexte politique et constitutionnel, l'influence des philosophes et plus tard des philanthropes, le rôle de nombreux médecins pour certains méconnus.

Les sources qu'il a utilisées sont conséquentes : pour cette seule première partie, il a consulté une soixantaine d'ouvrages et a travaillé le plus souvent sur les publications originelles. Aussi, j'ai illustré le texte par certaines de leur reproduction.

Je remercie Albert Anouilh, personne qualifiée du Comité régional d'histoire, d'avoir réalisé une étude historique aussi fouillée qu'il va présenter à la prochaine réunion de nos instances.

Michel Lages,
Président du Comité régional d'histoire
de la Sécurité sociale de Midi-Pyrénées

Biographie d'Albert Anouilh



Albert Anouilh, né en 1948, diplômé de lettres et de philosophie, est ancien élève du Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale (CNESS devenu EN3S).

Il a été agent de direction dans plusieurs organismes du régime agricole et du régime général.

Directeur de la MSA de l'Ariège, il a participé, en qualité de directeur général adjoint, à la création de la caisse de Midi-Pyrénées Sud.

Il est, depuis 2012, directeur honoraire de la caisse de Mutualité sociale agricole de l'Ariège.

Il a apporté un témoignage majeur à Mathieu Peter lors de son étude sur l'Histoire de la MSA de l'Ariège (*Lettres d'information* n° 16 et 17).

Albert Anouilh a soutenu à Sciences Po Paris (avril 2014) un conséquent travail de recherche intitulé : *Sécurité sociale et handicap. Essai sur l'auto-fondation de l'État*.

Personne qualifiée du Comité d'histoire de la Sécurité sociale Midi-Pyrénées, Albert Anouilh a fait bénéficier le conseil d'administration du Comité de plusieurs communications :

- « *Solidarisme et Sécurité sociale, entre passé et avenir* » présentée le 12 décembre 2018. L'auteur a exposé l'évolution des idées et des réalisations sociales vues sous l'angle du solidarisme des débuts de la IIIe République à la loi du 1^{er} décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active (voir la *Lettre d'information* n° 25 d'avril 2019).
- « *Maurice Hauriou, penseur du social* » présentée le 7 décembre 2017 (résumé de la communication <http://www.histoiresecump.fr/content/maurice-hauriou-penseur-du-social>).

LES AMBIGUÏTÉS DU CADUCÉE (I)

L'État, la santé publique, les médecins.

Aspects socio-historiques (1776-1892)

La pandémie questionne la santé publique. Elle met en évidence une dualité de pouvoirs : médecins et gouvernants, et, à l'intérieur de chacun de ces pouvoirs des tensions, voire des divisions, d'ordre scientifique ou décisionnel. Il n'en reste pas moins difficile d'assigner un centre à la santé publique, encore que la Direction de la Santé publique au Ministère de la Santé puisse lui offrir l'abri d'une très honorable raison sociale. Plus difficile encore d'apprécier l'extension de la santé publique dont Santé publique France, vouée à l'anticipation et à la coordination, contrôle le management tandis que les hôpitaux fonctionnent, nuit et jour, comme des chaînes de production continues. La discrétion de la médecine ambulatoire, voire son effacement, dans une crise aussi grave, intrigue. La frontière entre public et privé est incertaine. La santé publique semble aussi difficile à définir qu'à situer et circonscrire. Ainsi le Parlement pouvait-il débattre simultanément du niveau des contraintes sanitaires collectives et d'une fin de vie « libre et choisie ». Depuis le 1^{er} janvier 2017, sauf volonté expresse contraire, chacun est présumé consentir au don d'organes. Les corps individuels perdent leur privilège d'indisponibilité pour la satisfaction de besoins généraux médicalement déterminés. La solidarité légale du don d'organes et la présomption du consentement au don, créent une réserve biologique inépuisable et un type singulier de prélèvement qui alimentent la productivité sociale du vivant. La santé publique est la prise de contrôle du vivant par l'État, une nouvelle économie du vivant et une appropriation renouvelée des droits de vie, de mort et de prélèvement qu'il délègue à l'institution médicale.

Cette étatisation du vivant ne peut être appréhendée que par des néologismes : *biocratie* (A. Comte, 1851 ; E. Toulouse, 1919), *anatomo-politique*, *biopolitique* (Michel Foucault) qui désignent respectivement la gestion disciplinaire et rationnelle des corps individuels par un Souverain dépositaire de la vie de tous, et une technologie de régulation des populations mise en œuvre dans la seconde partie du XVIII^e siècle.

La médicalisation, selon Michel Foucault, constitue le grand mouvement de fond qui traverse tous les États européens et ajoute à leurs fonctions traditionnelles, la guerre, la justice, l'ordre public et l'enrichissement, une fonction « *nosopolitique* » qui a pour support la conservation de la force de travail. Considérant la médicalisation dans le temps long de l'histoire, il juge « peu féconde » la distinction entre médecine sociale et médecine privée car elles participent toutes deux d'un même dessein, et voit dans l'hygiénisme un déplacement de l'assistance¹

L'examen des faits sur le temps court convainc du contraire. La Révolution, se donnant elle-même comme remède, ferme les hôpitaux et promeut la libre installation de l'« antimédecine ». Le retour d'une médecine qualifiée répond aux besoins des champs de bataille. Au XIX^e siècle, les enquêteurs sociaux s'alarment de la surmortalité ouvrière sans infléchir le dogme de l'économie politique qui prohibe l'interventionnisme social. Les classes populaires préfèrent le « guérissage » à la médecine en laquelle elles n'ont pas confiance, et les médecins auront beaucoup de mal, avant l'institution du monopole, à conquérir leur clientèle. L'interminable gestation des lois sociales témoigne de freins puissants à la médicalisation. Substitut de la médecine, l'hygiénisme, qu'il soit fils de la Philanthropie ou frère de l'Assistance, retient l'attention sans s'imposer jamais, prévient, alerte, s'indigne, mais ne dépasse pas l'ordre des préconisations. Il forme le vaste et profond décor d'une scène sur laquelle s'avance et triomphe la médecine à l'acte.

Comment comprendre l'antinomie française d'une médecine à l'acte, individuelle investie d'une mission de santé publique ? Dans quelles conditions s'est effectué ce transfert, que nous dit-il des relations entre État, santé publique et médecins ?

C'est ce que nous souhaiterions examiner dans le temps court qui sépare la création de la Société royale de Médecine en 1776 et la loi du

¹ Michel. FOUCAULT, *La politique de santé au XVIII^e siècle*. In **Dits et Écrits II**, Gallimard, 2001, n°168, (Coll. Quarto) pp. 13-28.

30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine².

Les conditions de possibilité qui ont présidé à la création de la Société royale de Médecine préfigurent l'État-providence moderne, sont liées à un renouvellement de l'idée de nature et de l'histoire naturelle de l'homme. Se pose désormais la question critique de l'ontologie du vivant : la détermination du normal et du pathologique, de l'humain et du non-humain, des critères d'appartenance ou de non-appartenance à l'espèce, des méthodes de socialisation.

La Restauration stimule d'une part un hygiénisme médico-social, respectueux des lois de l'économie politique, orienté vers la reconstruction sociale, dans un esprit conservateur libéral, et d'autre part un hygiénisme technique

et architectonique, explorateur des sous-sols et des populations ouvrières, sièges des foyers infectieux dont la bourgeoisie redoute la contagion. Au cours de la seconde moitié du siècle, pessimiste, consciente des limites de l'art de guérir, hantée par la violence des révolutions et des révoltes sociales, la médecine mentale cherche la cause des désordres sociaux qu'elle tente de prévenir, et diffuse les normes collectives et individuelles de l'hygiène mentale.

Dans les années 1880, la révolution pasteurienne fait passer la médecine du stade néo-hippocratique à l'âge véritablement scientifique, et la dote de moyens thérapeutiques efficaces. L'hygiénisme est en mesure de proposer une solide stratégie préventive et de fonder la santé publique. C'est alors que la République fait le choix de la médecine libérale.

² Sur l'histoire de la médicalisation et de sa politique au cours de la période cf. notamment :

Le classique de l'un des maîtres de l'histoire médicale et initiateurs de la discipline : Jacques LÉONARD, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs, histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIXe siècle*, Aubier-Montaigne, Paris, 1981.

Jacques LÉONARD, *Médecins, malades et société dans la France du XIXe siècle*, Paris, Sciences en situation, 1992.

Jacques LÉONARD, *La France médicale au XIXe siècle*, Gallimard-Julliard, 1978, (Coll. « Archives »).

Olivier FAURE, *Histoire sociale de la médecine (XVIIIe-XIXe Siècles)*, Anthropos historiques, Paris, 1994.

Henri HATZFELD, *Du paupérisme à la sécurité sociale : 1850-1950, Essai sur les origines de la Sécurité sociale en France*, Presses universitaires de Nancy, nouvelle édit. 1989, réimp. 2004.

Giovanna PROCACCI, *Gouverner la misère. La question sociale en France (1789-1848)*, Seuil, Paris, 1993.

Christian TOPALOV (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, éditions de l'EHESS. Paris, 1999.

Michel FOUCAULT, *Naissance de la clinique*, PUF, 8^e édit. 2009, (Coll. « Quadrige »).

Michel FOUCAULT, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard, 2007, (Coll. « Tel »).

Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*, Gallimard, 2010, (Coll. « Tel »).

Michel FOUCAULT, *Dits et écrits*, Gallimard, 2 vol. 2008, (Coll. « Quarto »).

Jan GOLDSTEIN, *Consoler et classifier. L'essor de la psychiatrie française*, traduit de l'anglais (EU), Institut Synthélabo, 1997 (Coll. « Les empêcheurs de tourner en rond »).

Mirko DRAZEN GRMEK, *Histoire de la pensée médicale en Occident, Du romantisme à la science moderne* (tome 3), Seuil, 1999.

NB : dans les notes de bas de page, les titres des ouvrages sont en caractères gras pour en faciliter la lecture.

I. L'ÉTAT PROVIDENCE SOUS LOUIS XVI

La santé publique se situe à l'intersection d'une laïcisation du pouvoir, de la nécessité d'une force de production économique, du calcul des probabilités et la quantification d'une réalité sociale nouvelle : la population. L'affirmation de l'État comme machine de gouvernement, les règles d'une nouvelle économie politique, le déploiement universel du calcul des probabilités inaugurerait une ère du mesurable et de la prévision qui rendait possible l'institution de l'État-Providence.

A. L'HOMME ET L'ÉTAT

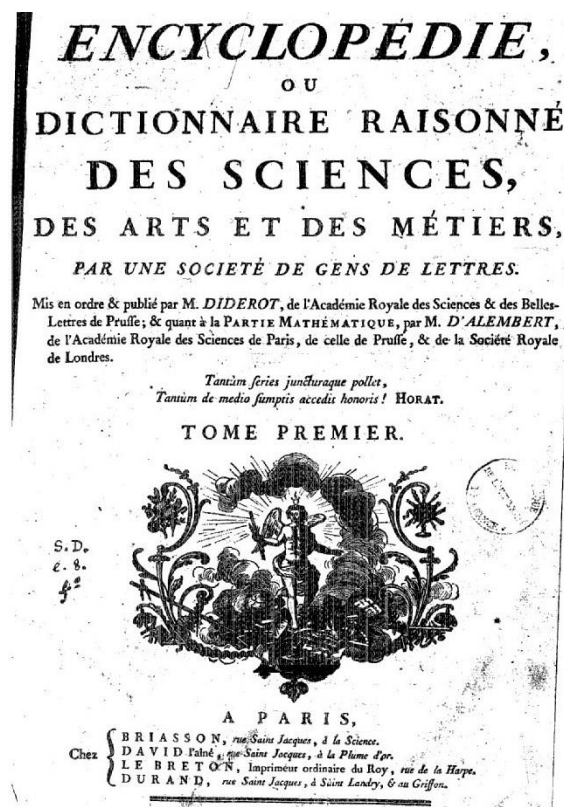
L'*Encyclopédie* à laquelle Turgot collaborait occasionnellement, n'ignorait ni la vie ni l'œuvre de Hobbes, ami de Mersenne et adversaire de Descartes, auquel Diderot consacra l'article « Hobbisme » et dont il admirait le *De cive* et le *Traité de la nature humaine* traduit par le baron d'Holbach en 1772.

Hobbes distingue les corps naturels, soumis à la loi de nature, c'est-à-dire une quasi anomie, et le corps qui résulte des contrats et de l' *affectio societatis* qu'il appelle État ou société civile pacifiée par les lois et personnifiée par le Monarque, maître des lois et Chef du corps politique. « En tout État, cet homme ou cette assemblée à la volonté de qui les individus ont assujéti la leur est dit détenir le POUVOIR SUPRÊME, la SOUVERAINETÉ ou encore le POUVOIR DE DOMINATION³. » L'État est une personne singulière, l'artefact qui permet la sortie de l'état de nature et l'assomption dans un seul de la volonté de tous.

La métaphore du corps naturel transformé et ainsi élevé à la vie civile inaugure le *Léviathan* : « L'Homme peut faire un Animal Artificiel. » - « C'est bien un ouvrage de l'Art qu'on appelle CHOSE PUBLIQUE ou ÉTAT, en latin CIVITAS, et qui n'est rien d'autre qu'un Homme Artificiel quoique d'une taille beaucoup plus élevée et d'une force beaucoup plus grande que l'homme Naturel pour la protection et la défense duquel il a été imaginé [...] La Concorde est sa Santé, la Sédition sa maladie et la guerre Civile sa Mort⁴. »

Hobbes connaît l'Écriture et spécialement les Épîtres pauliniennes. La réalisation de l'État est un *fiat* analogue à celui de la Genèse.

On reconnaît dans la conception hobbésienne une sécularisation du corps mystique du Christ qui transfère à l'État l'auréole du sacré et fonde sa transcendance. Le Monarque est Raison de l'État comme le Christ est le Chef (*caput*) de l'Église, et le garant de son salut.



Encyclopédie de Diderot, 1751 (« Source gallica.bnf.fr /BnF »)

Rousseau reprend la même métaphore. La première version du « *Contract social* » porte sur les notions de *corps social* et définit le pacte social : « Chacun de nous met en commun sa volonté, ses biens, sa force et sa personne sous la direction de la volonté générale et nous recevons tous en corps chaque membre comme partie inaliénable du tout », formule qu'il corrigera : « comme partie indivisible du tout. » Le contrat social génère un corps moral collectif auquel il imprime « son unité, son moi, sa vie et sa volonté ».

³ Thomas HOBBS, *De la nature humaine*, « C'est un livre à lire et à commenter toute sa vie. » (Lettre de Diderot à Sophie Volland). Pour Cabanis, attentif à la formation et à l'enchaînement des idées, Hobbes « offre une précision de langage que peut-être aucun écrivain n'a jamais égalé ». Rapports du physique et du moral de l'homme, vol. 1, p. 37. En revanche Diderot et Cabanis sont d'accord pour condamner la politique hobbésienne. Nous citons la traduction de P. Grignon, Garnier-Flammarion, 2010, p. 163. Les majuscules sont celles du texte original.

⁴ Trad. R Anthony, éd. Marcel Giard et Cie, Paris, 1921.

Ces présupposés absolutistes qui sont à la base du despotisme éclairé et animent les principes et la pratique de gouvernement de Turgot. *La vie de Monsieur Turgot* de Condorcet⁵ nous montre une réforme de l'État commandée par le renvoi de la religion à la sphère privée, et le transfert des biens de l'Église dans le ressort économique de l'État.

Le roi n'est plus considéré comme le Lieutenant du Christ mais le détenteur d'un pouvoir discrétionnaire efficace, le suprême ressort rationnel capable d'activer sans frein toutes les réformes.

B. DÉCOUVERTE DE LA POPULATION

Le concept théorique de corps politique se remplit, à partir des années 1750 d'un contenu nouveau : la notion quantitative de « population ». Jusqu'alors, le mot signifiait la reproduction de l'espèce et ne pouvait mieux se comprendre que par son antonyme collapsologique : la dépopulation, synonyme d'extinction de l'espèce, qui hantait la méditation de Montesquieu et de ses contemporains. Le terme ne désigne plus un processus mais une substance. Dans son célèbre *Essai politique sur le commerce* (1734) Jean-François Melon soulignait le lien entre économie et population et posait le principe d'une politique de la famille : « Favoriser les mariages, accorder des secours au Père chargé d'une nombreuse famille, veiller à l'éducation des orphelins et des enfants trouvés, c'est fortifier l'État plus que de faire des conquêtes⁶. » Le problème de la population pose le problème des ressources et de la répartition des biens.

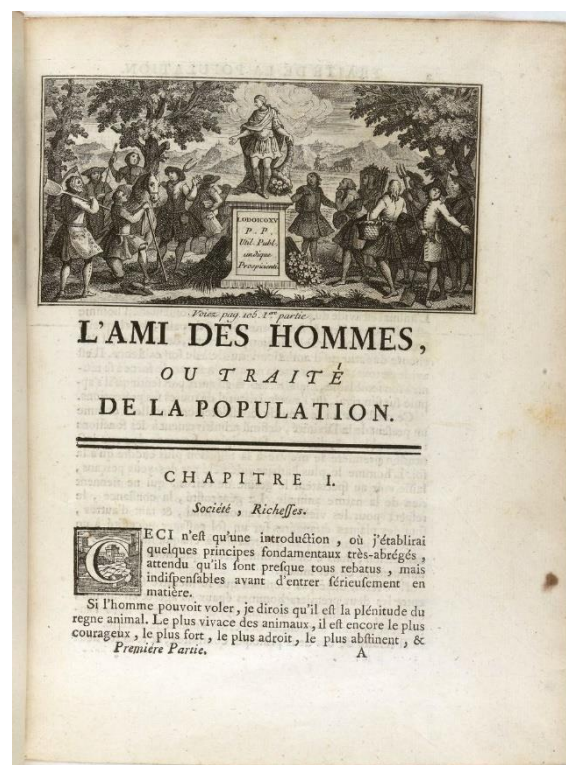
Mieux valait repeupler que conquérir : c'est le fond du plaidoyer physiocratique de Victor Riqueti Mirabeau dans les deux volumes de *L'Ami de l'Homme ou Traité de la population* publié en 1756.

Mirabeau emploie, répand et vulgarise le terme de population dans la nouvelle acception de « multiplication des hommes » : « La Population reconnue comme le premier des biens de la Société, il est question de savoir d'où on la tire, et les moyens de se procurer cette sorte de richesse⁷. » Il rappelle aux Princes que le soin des hommes est le premier objet de leur gouvernement. La population de la France sous Charles IX comptait dix-neuf millions d'habitants ; elle n'en comptera que dix-sept millions sous Louis XIV.

Comment expliquer cette dépopulation en l'espace d'un siècle ?

Le projet physiocratique selon Mirabeau comporte un retour à la terre mise en valeur par les techniques agricoles. Il dénonce la cause de la dépopulation : « C'est la décadence de l'Agriculture d'une part, de l'autre le luxe et le trop de consommation d'un petit nombre d'habitants qui sèche dans la racine le germe des nouveaux citoyens. » *Chérissez, animez l'agriculture !* C'est le slogan qui parcourt tout l'ouvrage. Il y a un rapport direct entre la mise en valeur du sol et son peuplement, entre la population et les subsistances. « Plus vous faites rapporter à la terre, plus vous la peuplez. »

« La mesure de la Subsistance est la mesure de la Population. » Mirabeau est anti-mercantiliste, partisan d'une économie qu'en termes actuels (et anachroniques) nous qualifierions de « décroissante » et d'« anticapitaliste ». « L'argent n'est rien du tout de sa nature. Il est seulement devenu signe de convention des biens représentatif de la vie. » Il est donc contre toute raison que le signe l'emporte sur la chose signifiée et « que la banque fasse négliger le commerce et l'agriculture ».



L'Ami des Hommes ou Traité de la population de Mirabeau
(« Source gallica.bnf.fr / BnF »)

⁵ Jean-Antoine-Nicolas de Caritat CONDORCET, *Vie de M Turgot*, [Sn] Londres, 1786, mis en ligne par l'Inst. Coppet.

⁶ Jean-François MELON, *Essai politique sur le commerce*, nouvelle édition augmentée, Fr Changuion, Amsterdam, 1736, p. 32.

⁷ Victor Riqueti DE MIRABEAU et Thomas HALE, *L'Ami des Hommes ou Traité de la population*, [Sn] Avignon, 1756, p. 6, 11, 55, 63.

D'Amilaville, rédacteur de l'article « Population » dans l'Encyclopédie (1765) expose les pré-alables d'une véritable problématique démographique et s'interroge à son tour sur « les causes de l'accroissement ou de la diminution des hommes ». Il observe au passage qu'il est possible de protéger la population de la variole par « la sage méthode de l'inoculation » : émergence de la notion « population protégée ».

La démographie devait être constituée comme discipline scientifique par « *Recherches et considérations sur la population de la France* » (1778) de Jean-Baptiste Moheau. L'auteur traite une masse de données chiffrées dans un esprit de neutralité scientifique dont le résultat constitue un enjeu d'État : croissance ou décroissance de la population par rapport aux siècles antérieurs ? La « population » entre dans le vocabulaire économique et politique et constitue un jugement de valeur : Voltaire y reconnaît un indice physiocratique de la « bonté du sol » ; Rousseau, un critère politique d'un état « libre et juste ».

Dans sa biographie de Turgot, Condorcet demande « pourquoi la politique, fondée comme toutes les autres sciences sur l'observation et le raisonnement, ne se perfectionnerait-elle pas à mesure que l'on apporterait dans les observations plus de finesse et d'exactitude ? » La politique, comme le monde physique, ne peut-elle pas se régler à beaucoup d'égards par poids, nombre et mesure ? De nouveaux outils de gestion, des instruments irréfutables de gouvernamentalité⁸ sont à la disposition du souverain : le calcul des probabilités, les tables de mortalité, les institutions de prévoyance qui sont, selon l'expression de Mirabeau, « la seconde providence du genre humain ». Tocqueville, dans un sens négatif, reprendra l'expression : « Le gouvernement ayant pris la place de la Providence, il est naturel que chacun l'invoque dans ses nécessités particulières⁹. »

L'article *Arithmétique politique* de l'Encyclopédie, sous la plume de Diderot, renvoie aux auteurs préoccupés de d'espérance de vie, de tables mortuaires, d'économie politique et de rendements agricoles, et fait l'éloge du chevalier de Petty, pionnier en la matière.

⁸ Cf. infra, note 12.

⁹ Alexis DE TOCQUEVILLE, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Gallimard, coll. « idées », 1967, ch. XI, p. 144. À rapprocher de Honoré- Gabriel Riqueti DE MIRABEAU (fils de Victor) : « *J'appellerais volontiers l'économie [i. e. la prévoyance] la seconde providence du genre humain.* » in *Discours et Opinions de Mirabeau*, notice par Barthe, Kleffer & Caunes, Paris 1820, t. 3, p. 417, à propos d'une « tontine viagère et d'amortissement au profit des ouvriers et hommes laborieux ».

¹⁰ CONDORCET, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Vrin 1970, numérisé par Les Classiques des Sciences sociales, Uqac, 2005, p. 200.

¹¹ Sur tous ces points, voir le remarquable article de Grégoire CHAMAYOU : « **Combien de temps nous reste-t-il à vivre ? La durée de la vie comme objet mathématique et comme enjeu politique au XVIII^e siècle** », *Astérision*, Philosophie, histoire des idées, pensée politique, 8/2011.

Diderot cite également Depercieux, Bernouilli, Moivre, Montmort, Haller... Cette nouvelle science fournit la matière de divers articles de l'Encyclopédie : « Hasard », « Jeu », « Probabilités », « Combinaison », « Vie », « Mort », « Naissance », « Annuité », « Rente ». Le calcul des probabilités, base de l'assurance, favorise l'essor des échanges, garantit l'institution des rentes viagères, stabilise et sécurise le monde des affaires. Condorcet conçoit une *médecine sociale* par application du calcul des probabilités à la vie sociale en vue de corriger les inégalités, de rectifier le cours des fatalités, de prévenir la misère « en opposant le hasard à lui-même, en assurant à celui qui a atteint la vieillesse un secours produit par ses épargnes »¹⁰. Le principe des assurances sociales est compris.

C. LA « SRM », SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE

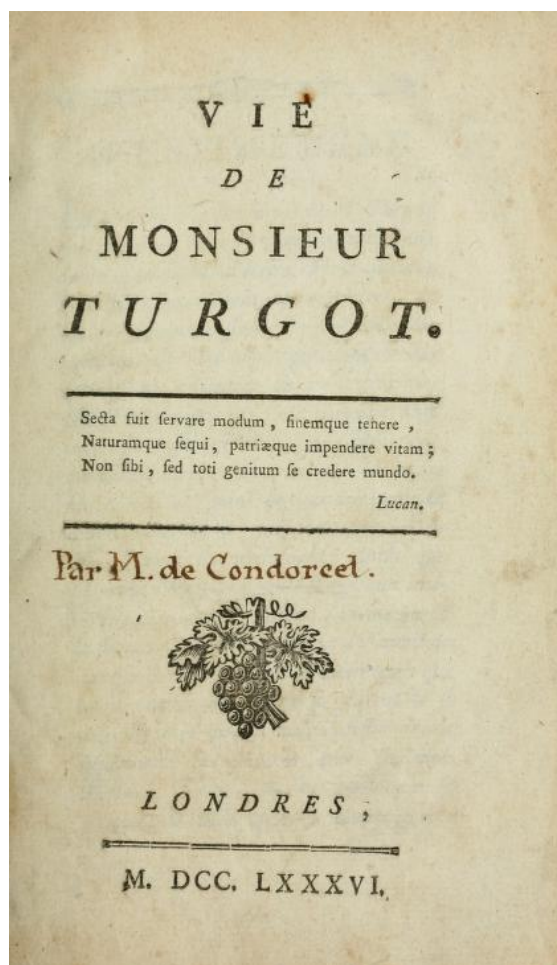
Les arithméticiens étudient les pertes provoquées par les épidémies et les épizooties. La vaccination antivariolique fait problème. Certes, si elle augmente l'espérance de vie, l'inoculation présente des risques.

Quelle partie de la population doit la supporter ? Bernouilli, - qui soutient une controverse avec d'Alembert sur l'appréciation du gain de vie - anticipant l'épidémiologie moderne, après avoir mesuré les gains et les pertes en termes de « vie productive » et de « vie onéreuse », conclut à l'inoculation systématique en invoquant l'utilité publique fondée sur un argument d'économie politique : « La perte ne tomberait que sur les enfants inutiles à la société¹¹. »

La Condamine, fervent partisan de l'inoculation, lance la formule : « La variole nous décime, l'inoculation nous millésime. »

Le roi Louis XV étant mort de la variole un mois plus tôt, Louis XVI et ses frères sont inoculés à Marly le 18 Juin 1774. (Marie-Antoinette avait été inoculée en 1768 à la demande de sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse). Inoculation exemplaire, souhaitée, observée, saluée comme un triomphe des Lumières contre la maladie : la biopolitique commence avec le corps du roi.

L'événement occulte beaucoup de réticences, la cour de France, la dernière des cours européennes à se prêter à l'inoculation, cédait à la pression de l'élite médicale et philosophique. Le vivant participe désormais de la gestion commune des choses. La gouvernementalité¹² des Lumières inaugure une praxis caractéristique de la modernité : subordonner le gouvernement des hommes à l'administration des choses ; soumettre la politique, dépendante de l'arbitraire et du non-mesurable, à l'économie politique fondée sur le calcul.



Jean-Antoine-Nicolas de Caritat Condorcet, *Vie de M Turgot*
<https://archive.org/details/viedemonsieurtu00cond>

Lorsqu'il était gouverneur du Limousin, Anne-Robert-Jacques Turgot (1727-1781)¹³ avait dû faire face à des épizooties dévastatrices dont il avait contenu la contagion au moyen d'un cordon sanitaire militairement constitué sous la direction de médecins habiles, en particulier Félix Vicq d'Azyr (1748-1794). « Partout où l'on n'était pas sûr d'arrêter la communication du mal, écrit son biographe, il y eut ordre de tuer

même les bêtes saines [...] Cette exécution était rigoureuse. »

Le Trésor indemnisait les propriétaires des bêtes abattues cependant que l'administration royale procédait à la désinfection des étables. C'est alors que Turgot comprit l'utilité d'une « société de médecine permanente, essentiellement chargée de porter secours aux peuples dans les épizooties comme dans les épidémies, et d'éclairer l'administration ».

En sa qualité de contrôleur général des finances, avec l'appui de Louis XVI, Turgot systématise la veille sanitaire et crée un organisme ad hoc, officiellement dénommé Société Royale de Médecine (1776) - ci-après SRM -, constitué en réseau de quatre cents correspondants vétérinaires et médecins répartis sur tout le territoire, sous l'autorité de Félix Vicq d'Azyr, anatomiste, et de Jean-François de Lassonne, médecin de la reine Marie-Antoinette.

La SRM est investie de la mission de « guider l'action publique dans toutes les circonstances où les opérations politiques peuvent influencer sur la santé et la vie des hommes ». La SRM devait par ailleurs élever la médecine à l'état de « véritable science ». La santé publique devient une affaire d'État dont la SRM est l'organe. La SRM se constitue contre l'enseignement traditionnel des Facultés de médecine, autant par son champ d'action que par ses méthodes innovantes. Ses dirigeants comprennent « combien il serait important d'avoir un plan topographique et médical de la France pour appréhender le tempérament, la constitution et les maladies de chaque province ». La SRM a également mission de labelliser les nouveaux médicaments, d'en tester l'innocuité et l'efficacité, de procéder à l'étalonnage des instruments de mesure garantissant de la fiabilité de ses collectes, de se prononcer sur les remèdes secrets et les vertus des eaux thermales. La SMR est une instance de recherche de terrain, d'observation, de dissection ; Vicq d'Azyr, fondateur de l'anatomie comparée, recommande de ne pas séparer l'étude de la médecine humaine et animale. La SMR est un lieu de recherche académique de toutes les découvertes intéressant la médecine. C'est dans ce cadre que Vicq d'Azyr fait traduire par Antoine-François de Fourcroy (1755-1809) l'*Essai sur les maladies des artisans* de Ramazzini, première systématisation des maladies professionnelles.

La doctrine de la SMR est un néo-hippocratism expérimental, contrôlé, mesuré, basé sur des topographies médicales qui prennent en considération les qualités physiques du sol, des eaux

¹² Idée que les hommes sont gouvernables par des technologies et des méthodes de persuasion intériorisant le pouvoir. « J'appelle gouvernementabilité la rencontre entre les techniques de domination exercées sur les autres et les techniques de soi. » M FOUCAULT, *Dits et Écrits*, op. cit., n°363.

¹³ CONDORCET, *Vie de M Turgot*, op. cit.

et de l'air. Ce dernier élément est considéré comme un déterminant essentiel de santé. L'air du temps est précisément à la circulation de l'air dont le dogme fonde la critique sanitaire de l'hôpital et de la ville. La source des épidémies se trouve dans l'air corrompu par les décompositions, l'infection, la putréfaction génératrices de miasmes, comme le gibet de Montfaucon. « Il faut avoir parcouru ces lieux d'infection pour savoir ce que sont ces résidus ou produits que l'on peut appeler les excréments d'une grande ville, et pour connaître au physique, l'incommensurable augmentation de malpropreté, de puanteur et de corruption qui résulte du rapprochement des hommes¹⁴. » En ville comme à l'hôpital un processus de pourriture est à l'œuvre et menace. Il faut assainir les villes en déplaçant les cimetières. Vicq d'Azyr et Fourcroy multiplient les mémoires sur les risques inhérents aux cimetières, aux charniers, aux gibets. Vicq d'Azyr traduit les *Essais sur les lieux et les dangers des sépultures* de Scipione Piattoli (1778). La circulation de l'air est un impératif médical, urbain, civil, et un principe architectonique.

Une opération d'envergure est réalisée à Paris avec le transfert du cimetière des Saints-Innocents dont Thouret nous a laissé un récit d'une haute qualité littéraire en forme de rapport de la SMR, lu au Louvre le vendredi 29 mai 1789, cosigné par Vicq d'Azyr, de Fourcroy, de Horne et Geoffroy. Les plaintes des riverains du cimetière et de l'église des Saints Innocents (dans l'actuel quartier des Halles), étaient récurrentes : circulation d'une foule très dense dans un espace réduit où se tenait un marché, fréquence des services funèbres dans un lieu saturé de cadavres, air vicié que la chaleur rendait fétide, plusieurs « accidents » survenus dans diverse maisons de la rue de la Lingerie. L'insalubrité des lieux avait fait l'objet d'un rapport des médecins Lémery, Geoffroy et Hunauld en 1727. En octobre 1785, à la requête du Lieutenant de Police La Crosne, une commission de la SMR propose un projet de translation du cimetière dont le site serait aménagé en place ouverte accueillant le marché aux légumes de la capitale. Les opérations durèrent plus de six mois, nuit et jour, avec des intermittences, de décembre 1786 à octobre 1787. Le projet préfigure ceux des hygiénistes du siècle suivant : il associe une opération urbanistique à un projet de santé publique. Peu de temps avant « *Les Ruines ou*

Méditations... » de Volney (1757-1820), Thouret développe une esthétique des chairs mortes exhumées à la lueur des torches, un amas d'os et de viscères colorés et odorants, et surprend l'activité d'une « physique souterraine » qui métamorphose les restes des vivants. Le cimetière est une salle de dissection à ciel ouvert, un festin physiologique en ce temps où les médecins souffrent d'une disette de cadavres. Survient un « prodige » : les lieux souterrains ne sont pas l'empire des vers, comme chacun croit, mais un laboratoire merveilleux de momification dont les sujets méritent d'être conservés en lieu sûr. Le déplacement du cimetière opère une sortie de la religion et de la métaphysique. Laissons le rapporteur décrire, dans un style préromantique, l'une des premières scènes modernes d'occultation et de refoulement de la mort, et d'urbanisation réussie :

« A ce tableau fidèle, qui retrace l'aspect même du lieu, son site lugubre, son enceinte silencieuse et triste, ses portiques surbaissés et sombres, ses voûtes antiques, et au milieu de sa pompe et de ses monuments funéraires, les foyers nombreux d'infection qu'il recélait en son sein, on comparera l'état actuel du local, ouvert de toutes parts au libre accès des vents ; raffermi sur ses fondements ; purifié dans toute son étendue ; aplani (*sic*) dans toute sa surface ; embelli par les monuments voisins ; décoré d'une fontaine jaillissante, la première que la Capitale aura vu couler dans ses murs, et réunissant toutes les forces de la vie, où naguère étaient ouverts tous les gouffres de la mort »¹⁵.

Selon son historien, J.-P. Peter¹⁶, la SRM porte en germe une mutation définitive dont la Révolution sera l'accoucheuse ; le modèle d'enquête qu'elle organise préfigure les rapports réguliers des médecins des épidémies aux préfets. La SRM inculture « un grand sens économique et historique, souvent même un sens prophétique de l'assistance sociale », et, au contact de l'humanité malheureuse, développe « le souci collectif, statistique, social, de la santé publique ». Mais ce projet de santé publique s'inscrit dans la recherche d'un nouveau style de relations entre les hommes. Une nouvelle hiérarchie des valeurs basée sur la possession, la richesse, le confort disqualifie et remplace l'antique héritage des vertus chrétiennes d'ascèse, de sacrifice, de pauvreté. *L'homo œconomicus* s'engendre dans le « commerce » de ses semblables, dans le

¹⁴ Supplément au Rapport sur la voirie de Montfaucon, lu au Louvre lors de la séance de la SMR du 11 XI 1788, signé DEHORNE, HALLÉ, DE FOURCROY, THOURET, in *Histoire et mémoires de la Société royale de médecine*, année 1788, Paris, Théophile Barois, 1790, p. 222.

¹⁵ Michel-Augustin THOURET, *Rapport sur les exhumations du cimetière et de l'église des Saints Innocents lu dans la séance de la Société Royale de Médecine le 3 mars 1789*, Paris, Ph Denys-Pierres, pp 50-51. Le rapport comporte deux dates de lecture. Nous avons retenu la plus circonstanciée.

¹⁶ Jean-Pierre PETER, « Une enquête de la Société royale de médecine : malades et maladies à la fin du XVIIIe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°4, 1967.

foisonnement des intérêts personnels concourant au bonheur public. La théorie de l'égoïsme fécond formalisée par Bentham qui écrit pour la France où il réside, devient une maxime de gouvernement. On fait l'essai d'une politique utilitariste dont le principe consiste dans « le plus grand bonheur pour le plus grand nombre ». L'action publique de la SRM doit-elle être entendue comme l'esquisse d'une démocratie sanitaire comme le prétend J.-P. Peter ? Ce premier âge de la médicalisation se trouve répondre à un âge de sociabilité marqué par la sécession bourgeoise.

D. LE SÉPARATISME BOURGEOIS

Le siècle des Lumières découvre une réalité nouvelle : *la société*¹⁷. La vertu correspondant à cette réalité s'appelle la *sociabilité*, vertu nouvelle qui suppose un amour ordonné du genre humain et donne à ceux qui la pratiquent une conscience aiguë de leur appartenance sociale. La vertu de sociabilité traverse tout l'ordre des perceptions sensibles et intellectuelles, toute la gamme des sentiments de bienveillance dont l'extension culmine dans une vertu abstraite et politique qui en constitue l'unité : « Les liaisons particulières de l'homme sociable sont des liens qui l'attachent de plus en plus à l'état. »

De la sociabilité, expression concrète du droit naturel, découlent toutes les lois de la société :

- 1) prévalence du bien commun sur l'intérêt particulier ;
- 2) universalité ;
- 3) « droit égal et commun de toutes les créatures de vivre ensemble » ;
- 4) obligation réciproque entre les hommes.

Telles sont les idées directrices du chevalier de Jaucourt, rédacteur de l'article « Sociabilité » dans l'Encyclopédie (1751) et porte-parole de Diderot contre Hobbes et Rousseau, ces « raisonneurs violents ». *L'Ami de l'Homme* repose sur un éloge de la *sociabilité* opposée à la *cupidité*. Mirabeau relie les notions de sociabilité et de population. La reconnaissance de la population est le fruit de la sociabilité en acte. Mirabeau exhorte le Prince : « Animez la sociabilité, opprimez la cupidité ; l'une est la corne d'abondance, l'autre est la boîte de Pandore. » Si la sociabilité révèle la société à elle-même, elle se heurte rapidement à une réalité extérieure : la masse du peuple. « Le peuple est un animal qui vit et qui entend ; mais qui ne pense jamais. Il est dans une léthargie ou une fougue surprenante ; et il

va et il vient sans cesse d'un de ces états à l'autre sans savoir jamais d'où il est parti. » (Montesquieu)

Sous la plume du chevalier de Jaucourt, l'*Encyclopédie* tente de définir et de réhabiliter le peuple au regard des préjugés ambiants. L'auteur distingue deux significations : l'une positive-active, appartenant au passé, le peuple, au sens romain de *populus*, est « l'état général de la nation, simplement opposé aux nobles et aux grands », valablement représenté par les parlements et constitutif du tiers-état ; l'autre négative-passive, et actuelle, le peuple, un solde humain après soustraction des artisans, les Négociants, les Financiers, les gens de Lettres et les gens de Loi. Ces professions sont littéralement *sorties* du peuple, au sens ascensionnel, spatial et culturel, emportant avec elles la représentativité du tiers-état.

Philippe Ariès observe qu'un temps est venu où, ne supportant plus la pression de la multitude ni le contact du peuple, la bourgeoisie a fait sécession : « elle s'est retirée de la vaste société polymorphe pour s'organiser à part, en milieu homogène, parmi ses familles closes, dans des logements prévus pour l'intimité, dans des quartiers neufs, gardés de toute contamination populaire. La juxtaposition des inégalités, jadis naturelle, lui devenait intolérable : la répugnance du riche a précédé la honte du pauvre¹⁸. »

Le peuple est un résidu – *plebs* - politiquement et socialement dévitalisé : *la masse des ouvriers et des laboureurs*, un fonds obscur inaccessible aux lumières et à la sociabilité, une réserve biomécanique dont la paresse n'est vaincue que par l'aiguillon du besoin, dont il faut mater les turbulences par la force et circonscrire les contagions. Le peuple est hors société. Il en est séparé par le mur invisible des sensations : l'odorat, le goût ; par le mur trop visible de l'habitat, siège d'infection et de contagion. Le terme de *prophylaxie* fait son apparition dans le *Dictionnaire portatif de médecine* de Jean-François Lavoisien en 1781. Le séparatisme de l'habitat bourgeois, est doublement défensif : il protège la vie privée et met à l'abri de la contagion. Le dualisme social, manifesté par la distance géographique, délimite deux champs médicaux, deux territoires pathologiques, deux types de médecine, deux niveaux de praticiens : la ville et ses faubourgs, la ville et la campagne. Ces deux médecines cliniques participent d'un grand projet de médecine défensive et de contrôle : l'hygiène publique.

¹⁷ Karl POLANYI, *La Grande Transformation*, NRF Gallimard, 2008. « Le paupérisme, l'économie politique et la découverte de la société étaient étroitement liés entre eux. », p. 122-123 et ch. 10.

¹⁸ Philippe ARIÈS, *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Seuil, 1973, p 467.

II. LA RÉVOLUTION : UNE MÉDECINE SANS MÉDECINS

Deux textes d'organisation sociale, d'ordre contingent devaient acquérir une valeur principielle dans la fondation de l'État-nation. Successivement, la loi d'Allarde (mars 1791) et la loi Le Chapelier (juin 1791) parachèvent l'unicité du corps de la Nation en dissolvant tous les corps intermédiaires. La volonté d'émancipation et la libéralisation des professions postulaient la suppression des cadres professionnels d'ancien régime, perçus comme autant de despotismes particuliers et d'entraves à la volonté individuelle. La loi d'Allarde dispose : « À compter du 1^{er} avril prochain [i. e. 1791] il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon ; mais elle sera tenue auparavant de se pourvoir d'une patente. » L'esprit révolutionnaire associait l'esprit d'initiative et la liberté d'entreprendre au libéralisme sans contrainte, fondant une culture sociale de l'entreprise individuelle et des professions libérales qui se réclame aujourd'hui encore de son principe fondateur.

Parallèlement, la loi Le Chapelier, dans la logique de la loi d'Allarde, déclare : « Il n'y a plus de corporation dans l'État ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de l'individu et l'intérêt général. » La Révolution structure définitivement la relation de l'individu et de l'État en supprimant tout intermédiaire entre l'individu et l'État. La portée de cette déclaration n'est pas seulement politique, mais sociale et anthropologique.

A. REGENERER LE CORPS SOCIAL

De la Révolution date une ère de *régénération* et de production d'un *homme nouveau*. L'action révolutionnaire est par elle-même curative. La métaphore du corps joue à plein. Deux écoles se disputent la définition du corps de la Nation au moment de la découper en départements :

1) les tenants de la « dispersion anatomique », anatomie de type localiste d'après laquelle le corps est l'assemblage d'éléments autonomes subsistant dans le tout et indépendamment du tout ; 2) les tenants de l'école « vitaliste » selon laquelle le principe de vie n'est ni localisé ni hiérarchisé, c'est-à-dire indivis. Ayant écarté la division en trente provinces qui rappelait la dispersion anatomique, les constituants optèrent

pour une division en 80 départements, d'un modèle identique et uniforme, division administrative juste et égale, qui n'attenterait pas à l'intégrité de la Nation mais en constituerait le socle¹⁹.

Il faut construire un homme nouveau, *régénéré*. Mona Ozouf²⁰ a montré comment cette régénération fut d'abord comprise comme un effet immédiat de la Révolution. Le terme, dérivé du langage religieux (le baptême chrétien) avait été laïcisé par les philosophes et les naturalistes vers la moitié du XVIII^e avant de devenir à la mode lors de la convocation des États généraux. M. Ozouf y voit un « transfert du sacré », Lucien Jaume²¹ un « transfert de religiosité ». L'État est une réalité transcendante à laquelle les « citoyens » devront s'identifier voire sacrifier, sinon se sacrifier. L'état de citoyen est une mutation qui procède d'une réforme intérieure et volontaire, de l'action exemplariste de l'État, désirée et consentie, ou -contre les récalcitrants- de sa force coercitive. Qui dit Révolution dit redressement moral. « Les institutions, écrit Saint-Just, ont pour objet de mettre dans le citoyen, et dans les enfants même, une résistance légale et facile à l'injustice ; de forcer les magistrats et la jeunesse à la vertu... »²². « La patrie n'est point le sol, elle est la communauté des affections. » « Les enfants appartiennent à leur mère jusqu'à cinq ans si elle les a nourris, et à la République ensuite jusqu'à la mort. »

La Révolution est un « traitement moral » appliqué au corps social. La rééducation des esclaves et leur promotion au rang de citoyen implique, au niveau collectif, les techniques aliénistes qu'un Pinel appliquera aux déments. L'affranchissement du despotisme guérit les esprits et les corps. L'Ancien Régime, dénomination péjorative, connote vieillissement, caducité, corruption, phase létale. Au sens médical, selon l'Encyclopédie, il n'y a régénération que des parties dures du corps : les os, le squelette. Les parties molles, muscles et viscères, sujettes à l'infection, à la gangrène, doivent être retranchées. La prise de la Bastille marque une étape nouvelle de la conscience révolutionnaire et signifie l'urgence d'une ablation des parties non régénérables. Suppression chirurgicale des

¹⁹ Suzanne RAMEIX, *Corps humain et corps politique en France. Statut du corps humain et métaphore organiciste de l'État. Laval théologique et philosophique* (LTP), in *Éthique et corps souffrant*, vol. 54, février 1998.

²⁰ Mona OZOUF, *L'homme régénéré. Essai sur la Révolution française*. Gallimard, 1989.

²¹ Lucien JAUME, *Le religieux et le politique*, PUF, 2015. Voir aussi Antoine DE BAECQUE, *L'homme nouveau est arrivé. La « régénération » du Français en 1789*, in : *Dix-huitième Siècle*, n° 20, 1988. L'année 1789. pp. 193-208.

²² Louis-Antoine-Léon SAINT-JUST, *Fragments sur les institutions républicaines*, ouvrage posthume précédé d'une notice par Charles Nodier, Paris, Techener, 1831, Préambule, p. 41 p. 57.

parties mortes. Pour l'abbé Grégoire « l'aristocratie est une maladie incurable »²³. Pour lui, l'Ancien Régime relève de la tératologie : « Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique²⁴. » Billaud-Varenne, dans ses *Principes régénérateurs du système social*, file la métaphore médicale. « C'est la gangrène dans ses moindres ramifications politique qu'il faut extirper, pour que la cure puisse avec certitude rappeler à la vie. » - « Partout où est la gangrène, quand d'une main hardie et sûre on ne taille pas dans le vif, on a rendu le courage du malade inutile, on a accéléré le moment de son trépas. » Quant à l'abbé Grégoire, il exhorte la Constituante à décréter « qu'il ne sera plus nécessaire de justifier des moindres études pour exercer l'art de guérir » (10 janvier 1790).

Ce n'est pas de façon métaphorique, mais en vertu d'une faculté propre d'auto-réalisation que la Révolution possède une vertu de guérison. Telle est la profession de foi du médecin vellave François-Xavier Lanthenas (1754-1799), représentant des départements de Rhône-et-Loire et de Haute-Loire à la Convention, Girondin, proche collaborateur de Roland, traducteur et ami de Thomas Payne. La Révolution guérit spontanément de l'esclavage, origine de tous les maux. Pour ce disciple de Rousseau, la liberté est consubstantielle de la vie naturelle et de la santé. Il y a une stature et une hygiène spontanée de l'homme libre dans le déploiement de sa vie naturelle, comme il y a une attitude courbée de l'esclave dans les miasmes du despotisme. Par lui-même le despotisme corrompt. « La médecine d'un peuple vraiment libre doit être différente d'un peuple esclave, et chez le premier seulement cette science peut être débarrassée de la superstition et du charlatanisme. »

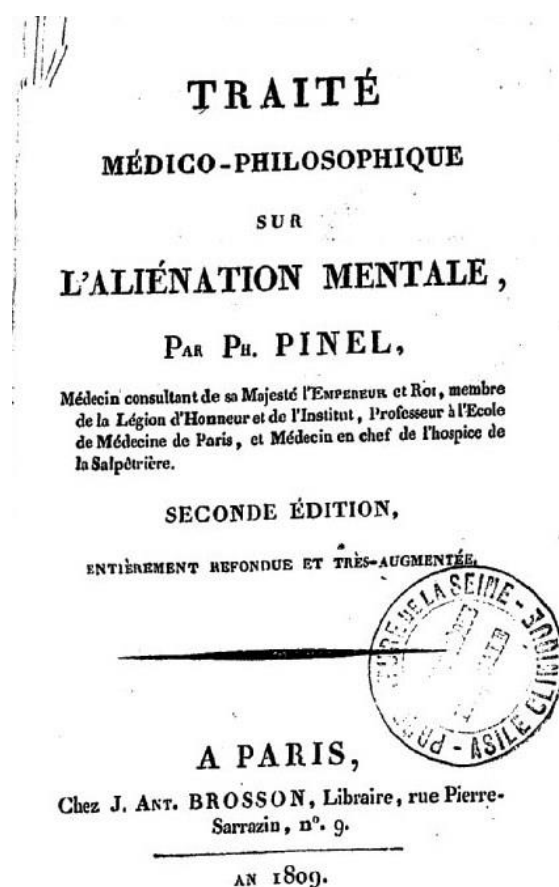
La Révolution permettra un retour à la vie régénérée, naturelle, simple et saine des peuples libres.

C'est pour l'instruction de ses collègues conventionnels que Lanthenas décide de publier sa thèse de médecine où il développe le diagnostic allégorique de l'esclavage :

« Pour un Peuple vraiment libre, il n'est point de maladie ; un peuple esclave en compte des légions : leur source est intarissable. En vain cherche-t-on dans l'air, dans les eaux, telle profession, tel degré de pauvreté et d'aisance ; elle

est dans l'ESCLAVAGE. C'est lui qui crée la misère, les crimes [...] lui seul abrège les jours du pauvre et du riche [...] L'esclavage resserre les demeures, entasse les hommes, les couvre de maladies, les remplit de vices ; il les fait pourrir dans les ordures de l'âme et du corps ; il abat les esprits, engourdit la vie, dégrade les formes [...] Des corps maladifs et hideux, des manières, un langage bas, ou dur et féroce, en sont les signes certains. La liberté, au contraire, ramène les peuples à la santé robuste et aux belles formes de la nature²⁵. »

Philippe Pinel (1745-1826) est l'homme d'un geste thérapeutique et politique. Geste légendaire de Pinel déliant les pensionnaires de Bicêtre.



Philippe Pinel, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale* (« Source gallica.bnf.fr / BnF »)

²³ Adresse aux habitants du Valais, 1793.

²⁴ Discours à la Convention du 21 septembre 1792. Sur l'abbé Grégoire : Alyssa GOLDSTEIN SEPINWALL, *Les paradoxes de la régénération révolutionnaire. Le cas de l'abbé Grégoire*, *Annales historiques de la Révolution française*, juillet-septembre 2000.

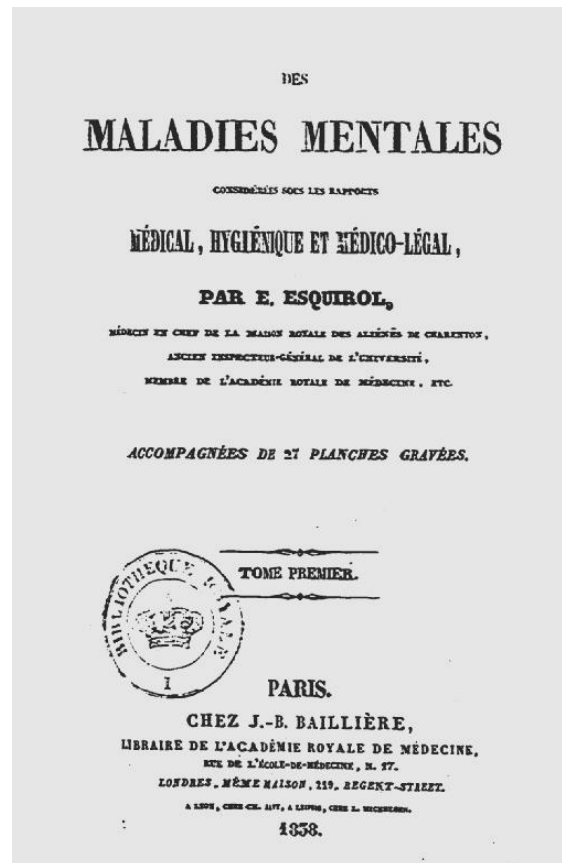
²⁵ François-Xavier LANTHENAS, *Morale républicaine ou Exposition des Caractères de l'Homme régénéré, et des devoirs du citoyen*, §XXXII, p 53, in *Écrits et Discours composés pour la Convention nationale à Paris*, De l'imprimerie du Cercle social, Frimaire, l'an IV de la République Française.

Il réitère la dimension libératrice de la Révolution et formule le premier principe de l'aliénisme : « Les aliénés, loin d'être des coupables qu'il faut punir, sont des malades dont l'état pénible mérite tous les égards dus à l'humanité souffrante, et dont on doit chercher par les moyens les plus simples à rétablir la raison égarée²⁶. » Les hospices reflètent le régime politique : lorsqu'il abolit « l'usage gothique des chaînes », d'abord à Bicêtre, ensuite à La Salpêtrière, Pinel constate qu'un régime de liberté est consubstantiel à la cure : « J'ai observé avec un soin scrupuleux les effets que produisait chez les aliénés l'usage des chaînes de fer et ensuite les résultats comparatifs de leur abolition, et je ne puis plus former des doutes en faveur d'une répression plus sage et plus modérée. Les mêmes aliénés réduits aux chaînes pendant une longue suite d'années, qui étaient restés dans un état constant de fureur, se promenaient tranquillement avec un simple gilet de force et s'entretenaient avec tout le monde, tandis qu'au paravant on n'en pouvait approcher sans le plus grand danger²⁷. »

Pinel édicte la loi inviolable de tout hospice bien ordonné : « proscrire avec sévérité tout mauvais traitement, tout acte de violence », « déployer à tout propos douceur et fermeté ». On peut y maintenir comme dans les régimes despotiques une apparence d'ordre par une réclusion arbitraire et illimitée et l'emploi barbare des chaînes. Au contraire, « une liberté sagement calculée caractérise le maintien de l'ordre qui s'accorde avec les principes sévères de la philanthropie ». Telle est la substance du « traitement moral » commun à l'art de gouverner et à l'art de guérir.

Les aliénistes attestent les causes sociales et politiques de la folie. Pinel, à la façon de Rousseau, incrimine une société corruptrice : « l'estime des hommes, les honneurs, les dignités, les richesses, la célébrité, ce sont ces désirs factices qui, toujours irrités et si rarement satisfaits donnent lieu bien souvent au versement de la raison ».

Jean-Étienne Esquirol (1772-1840) émet un diagnostic identique : « Les commotions politiques, en imprimant plus d'activité à toutes les facultés intellectuelles, en exaltant les passions tristes et haineuses, en fomentant l'ambition, les vengeances, en bouleversant la fortune publique et celle des particuliers, en déplaçant tous les hommes, enfantent un grand nombre de folies²⁸. »



Jean-Étienne Esquirol, *Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal* (« Source gallica.bnf.fr / BnF »)

Pour Esquirol, Pinel, Moreau de la Sarthe, les passions naturelles qu'observaient les moralistes classiques, dérégées par les circonstances politiques et l'état général des mœurs sont la matrice de la folie : froid égoïsme, refroidissement des affections domestiques, perte de l'autorité, disparition du sentiment religieux, rupture de toutes les dépendances, Esquirol esquisse le tableau d'une déliaison sociale qui constituera le socle de moralisation et de défense sociale des aliénistes après 1850. La folie leur paraît indissociable d'un chaos historique : « L'influence de nos malheurs de nos politiques a été si constante que je pourrais donner l'histoire de notre révolution, depuis la prise de la Bastille jusqu'à la dernière apparition de Bonaparte, par celle de quelques aliénés dont la folie se rattache aux événements qui ont signalé cette longue période de notre histoire. » Il importe d'apaiser les immenses séquelles de « la plus terrible commotion que l'histoire ait connue » et d'imprimer à la Révolution le cours régulier que seuls peuvent lui procurer l'inspiration

²⁶ Philippe PINEL, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, seconde édition, Paris, Brosson, 1809, §191, p 202.

²⁷ *Ibidem*, Préface, note 1.

²⁸ Jean-Étienne ESQUIROL, *Des maladies mentales*, Paris, J-B Baillière, 1838, tome I, pp 50-54.

de la *philanthropie*²⁹ et la rigueur de la science, la réconciliation du cœur et de la raison. C'étaient les deux voies permettant d'atteindre au bonheur commun. « L'un des principaux devoirs des hommes est de concourir au bien de leurs semblables, d'étendre leur bonheur de diminuer leurs maux ».

La Philanthropie, amour des hommes, apparaît comme une laïcisation de la charité dont le terme est suspect d'appartenir aux sentiments et aux pratiques de l'Ancien Régime. Elle est une composante de la sociabilité, le critère de l'homme de bien, la condition du bonheur commun, un analogue de la vertu, un synonyme de la « sympathie »³⁰ et des sentiments moraux théorisés par Adam Smith³¹, que P J G Cabanis (1757-1808) tentait de fonder scientifiquement.

Cabanis revendique explicitement une ambition hippocratique que l'on retrouve dans le *Traité médico-philosophique* de Pinel : « Transporter la médecine dans la philosophie et la philosophie dans la médecine³² ». Cabanis se proposait d'étudier, entre la claire raison et les fonctions organiques, l'instinct et les passions qui sont la cause des mouvements de la vie sociale et politique ; de pénétrer « jusque dans leurs éléments les plus déliés, le mécanisme des procédés de l'intelligence, celui des passions, et toutes les circonstances particulières qui peuvent altérer ou modifier leur mouvement. »

Développer l'action de la raison, maîtriser les passions, c'était façonner ce citoyen idéal qui semble habiter jusque dans ses recoins la *Constitution de l'an III* (22 août 1795) dans sa partie *Devoirs en invoquant la règle d'or* : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir » (art.2).

L'observation religieuse³³ des lois fait seule l'homme de bien (art.5). « Celui qui viole ouvertement les lois se déclare en état de guerre avec la société » (art.6).

Les philosophes des temps révolutionnaires, les *Idéologues*, méditent un régime médical, une constitution thérapeutique, qui ouvre une ère de guérison collective et de santé. On doit au comte Destutt de Tracy (1754-1836) le néologisme d'idéologie³⁴ qui embrasse la philosophie au temps du Directoire et du Consulat. Le terme de gnoséologie conviendrait mieux : l'idéologie, science des idées, est un examen de la faculté de penser, d'organiser et d'exprimer les idées.

« Mon objet, écrit le citoyen Destutt-Tracy aux élèves de l'École centrale, est de vous faire connaître ce qui se passe en vous quand vous pensez, parlez, écrivez³⁵. » L'idéologie se réfère au sujet, la grammaire générale au moyen, la logique au but. Penser, c'est sentir. Métaphysique et psychologie sont récusées, chimériques. *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*.

La voie de la sensation permet de remonter à la source cachée de l'acte connaissant. Découvrir cette source, c'est maîtriser l'éducation, fonder la législation, former le citoyen, ce proche descendant de la statue animée de Condillac. Les Idéologues exploitent l'héritage de Descartes, Kant, Condillac, Hobbes, Locke, Helvétius. Cabanis se plaît à nommer les Idéologues, ses confrères à l'Institut, mathématiciens, professeurs dans la jeune école normale : Garat, Monge, Laplace, Volney, Condorcet, Haüy, lorsqu'il s'agit d'appliquer le calcul des probabilités aux sentiments moraux, cependant que Degérando, Laromiguière, Lancelin, Maine de Biran assument la synthèse philosophique.

²⁹ Le mot de philanthropie a deux sens : 1) un sens générique de bienveillance etc. ; 2) un sens spécialisé d'action sociale et d'institution de bienfaisance privée, se substituant aux secours publics auxquels l'*épistémé* libérale était peu encline ; cf. Catherine DUPRAT, *Usage et pratiques de la Philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIXe siècle*, 2 volumes. Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, 1996.

³⁰ « La sympathie que la philosophie écossaise considère comme le principe de toutes les relations morales. » CABANIS, Introduction, p XX, *op.cit.* *Infra* note 32

³¹ Adam SMITH, *The theorie of moral sentiments* (Théorie des sentiments moraux), 1759. Smith récapitule la pensée des Lumières écossaises (Hutcheson, Hume, Dugald Stewart, Reid, Ferguson, ...) qui a influencé l'Idéologie et spécialement Cabanis. Leur théorie du sens commun, fortement anti-cartésienne, est adoptée par les *Doctrinaires* de la Restauration, en particulier Royer-Collard. V. Cousin a consacré un cours aux Lumières écossaises. Chez A Smith, le sentiment moral guide la conscience morale de *chacun* et n'abolit pas le réalisme des intérêts. « Ce n'est pas la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais de leur égard à leur propre intérêt. » Les intérêts se combinent, comme chez Bentham. Hobbes, Hume, Smith, Bentham ont séjourné en France et contribué aux Lumières françaises. Sur A Smith et l'antinomie apparente de la bienveillance et de l'intérêt, cf. : Gérard JORLAND, *Le problème Adam Smith*, *Annales ESC*, 1984.

³² Pierre-Jean-Georges CABANIS, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, seconde édition, 2 tomes, Paris, Crapart, Caille et Ravier, an XIII, 1805., t 1, p 20. Cette édition regroupe six mémoires dont trois ont été lus devant les membres de l'Institut national à partir de sa création en 1795.

³³ Au sens de *religio*, scrupule.

³⁴ DESTUTT DE TRACY, *Mémoire sur la faculté de penser*, 1798.

³⁵ DESTUTT DE TRACY, *Projets d'éléments d'idéologie à l'usage des écoles centrales de la République française*, Paris, Didot, an IX, p31.

B. UNE CONSTITUTION MÉDICO-POLITIQUE

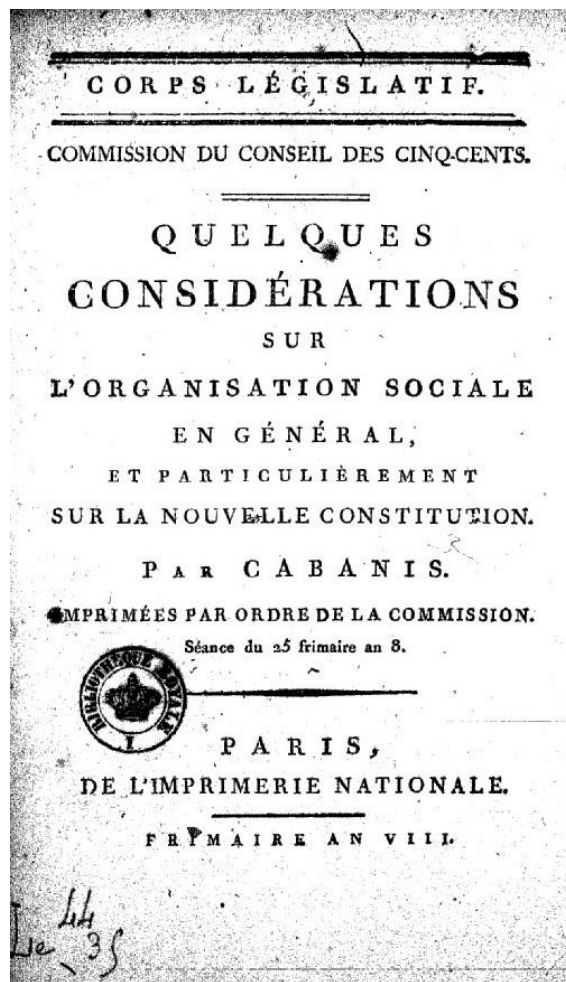
Soucieux de purger la loi fondamentale des droits sociaux et collectifs (droit au travail, aux secours, à l'insurrection) inscrits dans la Constitution montagnarde de l'an I, les *Idéologues* produisirent la Constitution de l'an III, un projet de cité idéale pour un citoyen idéal, guéri de la violence, heureux dans la vertu : « L'homme est né pour la vertu. La vertu seule peut le mettre en harmonie avec la société³⁶. » La Révolution a renversé une société commandée par des coutumes héritées du passé et des droits héréditaires sans fondement naturel. L'Ancien Régime était contre nature. Rationaliser la société, la fonder en raison, c'est rétablir l'homme dans son état naturel. Cet homme naturel a pour essence propre la *perfectibilité*, notion capitale qui alimente l'esprit de réforme. La société des hommes est une série de *moi* précaires aussi longtemps qu'ils n'ont pas accédé au *mien*. Les *Idéologues* ont hérité de Locke cette union substantielle du *moi* et du *mien* qui garantit son autonomie et fonde son droit et son devoir de propriété. Un *moi* sans propriété est un *moi* inachevé. Un *moi* souffrant. D'où le filtre de la propriété comme accès à la citoyenneté.

Cabanis, comme ses collègues de l'Institut, professe un individualisme méthodologique : « En un mot, il y a des individus avant d'y avoir une société et la société n'est qu'une abstraction quand on ne la considère pas comme la réunion d'un nombre plus ou moins grands d'individus, réfugiés dans son sein pour y vivre plus tranquilles et plus heureux³⁷. » Comment passer de l'individuel au collectif ? La société est une juxtaposition de *moi* soumis aux mêmes lois intellectuelles et physiologiques dont l'étude des rapports du physique et du moral dans l'homme, l'anthropologie, permet de déduire les rapports nécessaires et la constitution convenable.

La bienveillance comme principe de la vie sociale, la vertu privée comme fondement de la vertu publique, la propriété comme stabilisateur de l'ordre politique, un mécanisme réglé des pouvoirs qui prévienne tout despotisme, monarchique ou révolutionnaire, la construction de l'individu par la famille et la propriété, le droit comme fondement de tout l'ordre constitutionnel : ce texte reflète un ordre médico-légal, une organisation des sciences de l'homme dont Georges Cabanis est le grand architecte. Antireligieuse, antimétaphysique, cette anthropologie fait de l'humanité la production la plus réussie de l'histoire naturelle.

³⁶ CABANIS, *op. cit.* XXXII.

³⁷ CABANIS, *Quelques considérations sur l'organisation sociale en général et particulièrement sur la nouvelle Constitution*, lu le 16 XII 1799 devant la Commission du Conseil des Cinq-cents. Imprimé par ordre de la Commission, Paris, Imprimerie nationale, 25 frimaire An VIII. Avertissement, p 8.



Cabanis, *Quelques considérations...* (« Source gallica.bnf.fr / BnF »)

L'objet de toute association politique est d'augmenter le bonheur de tous ses membres ; la liberté et l'égalité font l'objet d'une science véritable et constituent les points fondamentaux de l'art politique. Disciple de Condillac, de Bacon, de Hobbes, mais surtout de Locke, philosophe, homme d'État, médecin, Cabanis, déterministe au sens de son collègue Laplace, conçoit la structure de l'État comme « une machine animée et vivante en toutes ses parties » et non comme « une de ces machines de cabinet dont on peut admirer le travail mais qui n'exécutent aucun mouvement ». La science du gouvernement repose sur trois principes :

- 1) sur les notions exactes que fournissent les sciences de l'homme ;
- 2) sur la philosophie rationnelle et morale ;
- 3) à partir de ces données, sur le recueil de « résultats assez sûrs », c'est-à-dire « qui se rapprochent de plus en plus du dernier degré de probabilité, seul genre de certitude que comportent les sciences pratiques, surtout celles dont l'homme moral est l'objet ».

La Constitution doit reposer, selon Cabanis, sur une séparation stricte des pouvoirs, et un système purement représentatif. Construit par la raison, qui est elle-même le guide de la vertu et la source du bonheur, - tous ces termes étant convertibles - l'État-artefact consiste à perfectionner la nature, éliminant ce qu'elle laisse subsister de vicieux. Les mesures justes et politiques visent à corriger les inégalités artificielles, à ne laisser subsister que les inégalités naturelles. La Constitution de l'an III prévoit ses marges de perfectibilité : « Si l'expérience faisait sentir les inconvénients de quelques articles de la Constitution, le Conseil des Anciens en proposerait la révision » (art. 336). Elle est animée par l'esprit de géométrie : elle institue l'unicité de poids et de mesures (art. 371) ; fixe le commencement de l'ère française (art. 372) ; détermine l'assiette de la souveraineté nationale : l'universalité des citoyens (art. 17) ainsi que la surface du territoire (art. 3 à 7) ; arrête l'acquisition de la citoyenneté et les capacités électorales : le cens (art. 35) ; elle favorise les sciences et les arts et fonde un « institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences » (art. 298).

Cette Constitution consolidait les *moi* par la liberté (liberté d'expression, protection du domicile, libertés civiles et garanties contre l'abus de pouvoir), et la propriété, source de la prospérité et fondement de l'ordre social. Comme il convient à une Constitution pensée dans la réciprocité des *moi*, elle est interactive : son efficacité relève de tous et de chacun, jusqu'aux pères de famille, aux épouses, aux mères, à l'affection des jeunes citoyens, au courage de tous les Français. Enfin cette Constitution est parfaite par deux grands principes démocratiques : la séparation des pouvoirs et la représentativité.

L'excessive séparation de pouvoirs conduisant à l'impuissance, cette Constitution conduisait au coup d'État des 18 et 19 brumaire et à la Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) : une organisation des pouvoirs publics pure et dure, froidement fonctionnelle, prête à l'action. La *Proclamation* des Consuls qui la soumettait aux suffrages des Français, se concluait en ces termes : « Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée : elle est finie ». Dans ses *Considérations*, Cabanis approuve la nouvelle Constitution, et formule ses objections dans une note additionnelle où il redoute « la force immense donnée au pouvoir exécutif », regrette la compétence législative du conseil d'État aux dépens du Tribunat

et la nomination à vie des membres du Sénat conservateur. Mais il commente cette « fin » de la Révolution qui ressemble au dénouement de la crise de la maladie. La santé ne sera réellement recouvrée que lorsque toutes les traces seront effacées.

Les principes de Cabanis inspirent son action sociale comme rapporteur de la commission des hôpitaux. L'aumône est un crime public qui satisfait celui qui donne, dégrade celui qui reçoit, l'entretenant dans sa paresse, mère de tous les vices. La mendicité est la plus redoutable des maladies qui ruinent l'État moderne. Les secours, dont la convention de l'an I avait fait une « dette sacrée », accroissent le nombre de pauvres, encouragent le vagabondage et l'oisiveté. Aux établissements d'accueil, hôpitaux ou ateliers, Cabanis préfère les secours à domicile. Il juge l'atelier nocif pour l'ouvrier qu'il corrompt et la société qu'il menace³⁸. Dans les prisons, il recommande l'isolement et le travail. Aussi longtemps que la liberté n'aura pas délivré la société de ses maux, il faudra, pour la tranquillité publique, organiser les secours, à condition de discriminer le pauvre valide (le bon pauvre) et le pauvre invalide qu'on astreindra au travail. La représentation est le système régulateur du corps politique, le peuple. « Il est la source sacrée de tous les pouvoirs, mais il n'en exerce aucun [...] il prend part à tout par sa surveillance, mais ses passions ne peuvent jamais être égarées par les agitateurs, et troubler la paix de l'État : en un mot, il est libre, mais il est calme³⁹. » La tranquillité de l'État réalise l'idéal de la santé : « la vie dans le silence des organes⁴⁰. »

Le statut de la médecine est renouvelé : totalisation des sciences de l'homme, elle élargit son champ d'investigation et son champ d'action. L'idéologie instaure une révolution de la connaissance et de la méthode. La langue française est une langue bien faite par sa précision et l'enchaînement des idées qu'elle favorise. Le rang intellectuel de la France a été conforté par l'effet de la plus étonnante commotion dont elle ait gardé le souvenir : indépendance des idées, hardiesse des examens, la voie est ouverte à l'esprit de libre recherche scientifique. La médecine s'arrache aux cadres anciens, qu'il s'agisse des corporations ou des pratiques médicales, récuse l'empirisme, la superstition et le charlatanisme. Elle se veut science objective, ne dépendant que de ses propres conditions d'observation, et déjà, science expérimentale.

³⁸ Philippe PINEL, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ou la manie*, Paris, Richard, Caille et Ravier, an IX (1801).

³⁹ P.-J.-G. CABANIS, *Quelques considérations...*, *op. cit.*, p. 36.

⁴⁰ Formule du professeur René Leriche, commentée par G. CANGUILHEM, La santé concept vulgaire et conception philosophique, in *Écrits sur la médecine*, Seuil, 2011 pp. 49-68.

Pinel conclut en termes comparables la préface de la première édition de son *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ou la manie* : « Un ouvrage de médecine, à la fin du XVIIIème siècle doit avoir un autre caractère que s'il avait été écrit à une époque antérieure, un certain essor des idées, une liberté sage et surtout l'esprit d'ordre et de recherche qui règne dans toutes les parties de l'histoire naturelle doit le distinguer ; ce ne sont plus des vues particulières ou l'intérêt de quelque corporation qui doivent l'avoir dicté ; c'est une philanthropie pure et franche. Je laisse aux gens de goût à décider si j'ai rempli cette tâche. »

Dans l'histoire naturelle, il revient aux médecins non seulement d'écrire le chapitre « De l'homme » dans un esprit de libre recherche scientifique, mais d'en faire un objet d'expérimentation.

C. LA FABRIQUE DE L'HUMAIN ET LA QUESTION DES MONSTRES

Les découvertes et l'enseignement du jésuite Lazzaro Spallanzani (1729-1799) passionnent l'Europe savante, notamment ses expériences sur la reproduction animale et l'insémination artificielle. En 1798, Michel-Augustin Thouret (1749-1810) publie un résultat d'expérience de 37 pages ; la longueur du titre vaut information scientifique : « Application sur l'espèce humaine des expériences faites par M Spallanzani sur quelques animaux relativement à la fécondation artificielle des germes ou Résultat d'une expérience qui prouve que l'on peut créer des enfants avec le concours des deux sexes mais sans leur approche ». Il s'agit du premier compte-rendu médical d'une insémination artificielle humaine réussie. « Dans notre expérience dont le succès a été si brillant, le membre générateur a été remplacé par la seringue. »

Élève de Nicolas Andry, inventeur de l'orthopédie, le docteur Desbordeaux, auteur normand d'un *Traité d'Orthopédie ou Traité des difformités* (1805) déclare abandonner aux sages et aux savants - Aristote, Lémery, Winslow, Haller - le soin de décider si « les individus atteints d'une monstruosité doivent être exclus de l'association humaine. » La qualification d'être humain ne relève plus de la religion ou des théologiens. Elle est dévolue aux philosophes naturalistes chargés de la médecine légale qui veillent aux portes de la société. Un concept central du médecin normand est celui d'« économie vivante ».

Andry fait référence à la querelle dite « querelle des fœtus » dont l'Académie des Sciences fut le théâtre, qui opposa Winslow et Lémery de 1724 à 1743 sur la question du préformationnisme :

génération des êtres par auto-déploiement des potentialités immanentes de l'œuf originel. Le monstre procédait d'une erreur fœtale originelle se déployant dans la durée. Cette théorie était conforme à l'internalisme de la monade leibnizienne, close en elle-même et ne tenant que d'elle-même sa loi de croissance. Lémery la contestait et lui opposait une théorie épigénétique : sous un désordre apparent, il reconnaissait une organisation, une fin fonctionnelle, un « dessein ». Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire reformulait en ces termes la théorie de Lémery : « Un monstre n'est qu'un fœtus sous les communes conditions, mais chez lequel un ou plusieurs organes n'ont point participé aux transformations successives qui font le caractère de l'organisation. » Était posée implicitement la question du normal et du pathologique : le monstre est une déviation du type spécifique.

La querelle devait se poursuivre au siècle suivant, dans la même enceinte, opposant Cuvier à Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, et passionnant l'Europe entière. Dans son *Histoire générale et particulière des anomalies ou Traité de tératologie* (1832), Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire s'interrogeait sur la causalité sociale de la monstruosité : « Il naît moins de monstres dans les classes aisées de la société que dans les classes les plus pauvres où les femmes sont obligées de se livrer, lors même qu'elles sont enceintes, à de pénibles travaux, et, de plus où elles ont souvent à souffrir de mauvais traitements de la part des personnes grossières et brutales au milieu desquelles elles vivent. »

L'embryogénèse que suppose la tératologie investira progressivement le savant d'un rôle d'investigateur, d'examineur, d'expert en normalité, dans cette antichambre d'humanité de la vie utérine. Prescripteur de normes en matière d'hygiène physique et mentale, le médecin va s'ériger en magistrat et arbitre du vivant.

Le monstre qui n'apparaissait plus comme un avertissement des dieux ou une fantaisie de la nature était entré dans le champ médical. Valeur diminuée du vivant, il renvoie à l'illicite plus qu'à l'irrégularité, à la responsabilité plus qu'à la causalité.

Peut-on créer des monstres ? Virey, au nom de la science, spéculait sur le croisement humain-animal : « Il serait infiniment curieux de savoir si le mélange du genre humain avec les animaux qui l'avoisinent de plus près, comme l'*orang-outan* ou même le *pongo*, produiront des individus. » La fabrication de l'homme est désormais confiée à la médecine et à l'État, ou à la médecine par délégation de l'État. La biopolitique ne s'impose pas anonymement, par un processus occulte ; la médecine est sollicitée en appelant aux leviers du gouvernement pour couronner

son succès : le docteur Robert le jeune propose un programme eugéniste, la *Mégalthropogénésie* ou l'art d'engendrer et de perpétuer la race des Grands Hommes (1801) en sélectionnant les plus doués des filles et des garçons, élevés dans des institutions d'élite (les *Athénées*), voués à la reproduction. « Le système de la Mégalthropogénésie une fois reconnu vrai, il suffit pour qu'on l'adopte, que le gouvernement invite tous les hommes d'un talent supérieur, à n'épouser que des femmes dont l'esprit sera cultivé, leur promettant une éducation nationale et gratuite pour leurs enfants. » Le gouvernement désignerait les pensionnaires des Athénées sur un rapport motivé du ministre de l'intérieur. La fabrique de l'humain stimule l'imagination médicale. On publie sur la *callipédie* ou l'art d'engendrer de beaux enfants ; ou sur la *gonocratie* ou l'art d'engendrer des garçons ou des filles à volonté.

À la même époque, en Autriche, le docteur Johan Peter Frank (1745-1821) - inspirateur d'Alexis Carrel -, fondait scientifiquement une proto-hygiène et un proto-eugénisme concourant à l'amélioration physique et mentale de la race humaine et à la réduction de la pathogénèse. Un tel programme impliquait l'intervention de l'État comptable de la santé publique et investi d'un devoir de police sanitaire visant à séparer les parties saines de la population des parties malsaines.

Pour les Révolutionnaires, la division entre sain et malsain était politique. L'Ancien Régime et ses multiples adhérences étaient malsains et contagieux. L'hôpital, symbole de la charité dispensée par le despotisme, était un haut-lieu de confusion entre l'indigent à nourrir et le malade à soigner. Assainir consistait à trier le malade et l'indigent.

D. L'HÔPITAL MALADE DE LA CHARITÉ

La loi d'Allarde (mars 1791) libérialisait la totalité des professions sans contrepartie, et la loi Le Chapelier du 14 juin suivant prohibait comme attentatoire à la sûreté de l'État la défense de « prétendus intérêts communs par des citoyens d'un même état ou d'une même profession ». Le principe d'« anéantissement de toute espèce de corporation » était proclamé principe fondamental de la République et devait geler le droit d'association jusqu'en 1884. En interdisant les congrégations hospitalières, la loi du 18 août 1792 portait le coup de grâce à ce qui subsistait de médecine organisée. L'exposé des motifs rappelait le principe républicain : « Un État vraiment libre ne doit souffrir en son sein aucune

corporation, même celles qui vouées à l'enseignement, ont bien mérité de la patrie. » Étaient visées les congrégations enseignantes et hospitalières ainsi que toute association de piété et de charité. La direction des établissements était placée sous la surveillance des corps municipaux « jusqu'à l'organisation définitive que le comité des secours présentera à l'assemblée nationale ». Les personnels ci-devant religieux, désormais placés sous l'autorité des municipalités, pourront continuer leur service à titre individuel, mais les costumes religieux « doivent disparaître à jamais ». Un droit inconditionnel est reconnu à la libre entreprise. Seul le monopole est illégal. La médecine n'échappe pas à cette déréglementation générale. Elle a mauvaise presse, et les hôpitaux ne valent pas mieux, dans l'opinion, que les prisons.

Que sont alors les hôpitaux ? « Des bastilles des pauvres », « des tombeaux d'humanité », « des mouiroirs odieux », « des repaires de l'oppression cléricale ». On redoute la « fièvre des hôpitaux », l'entassement confus des malades et des misérables, leur production miasmatique et méphitique, la « pourriture d'hôpital », la contagion. La vocation de l'hôpital est vague : lieu de soins, d'hébergement, de réclusion. L'hôpital apparaît comme une machine dangereuse, un terminus redouté. Fallait-il rénover ce système ou lui préférer une médicalisation à visage humain ? « La déshospitalisation de la maladie et de l'accident paraît alors un courant impétueux » (J. Léonard). La Constituante opte pour les secours à domicile avant que l'Assemblée législative ne transforme le patrimoine hospitalier et les biens ecclésiastiques en établissements sanitaires et sociaux sous administration municipale.

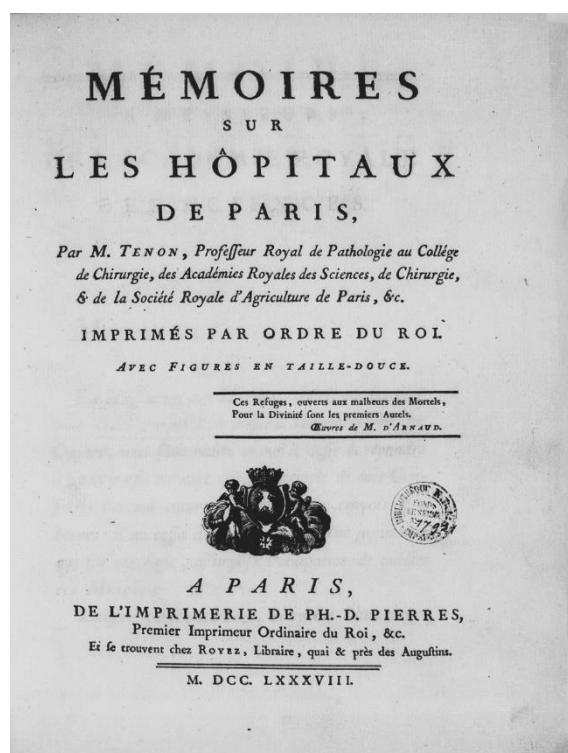
À la veille de la Révolution, la pratique hospitalière est devenue un nœud de problématiques qui voit s'affronter les partisans de la « domiciliation » et les réformateurs du système existant : accueil des pauvres, soins aux malades, formation des médecins, dans le cadre des hôpitaux généraux ou modèle concurrent du maintien à domicile dénommé « domiciliation. » Les conditions d'hébergement et l'inefficacité médicale avaient généré un courant anti médical dont Rousseau était la référence, qui avait ses partisans parmi les médecins eux-mêmes, comme le montre le cas de Lanthenas. *Natura medicatrix*. Retour à la nature. La médecine « est un art mensonger ». Il faut chercher les causes des maladies dans les maux que les hommes s'infligent à eux-mêmes dans les sociétés qu'ils forment ; la médecine est un art aussi artificiel que les maladies qu'elle prétend guérir. L'auteur d'*Émile*⁴¹ préfère, faute de savoir se guérir « que l'enfant sache être malade : cet art

⁴¹ Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou De l'éducation*, L 1, 1762

supplée à l'autre, et souvent réussit beaucoup mieux ». La médecine est sophistiquée et partage avec la maladie un état de corruption qui est le produit de la vie sociale. Rousseau professe un néo-hippocratisme politique dont se réclameront les Jacobins anti-médicinaux. « Voulez-vous trouver des hommes d'un vrai courage, cherchez-les dans un lieu où il n'y a pas de médecins, où l'on ignore les conséquences des maladies. »

Dans les années 1785-1788, la crise de l'Hôtel-Dieu de Paris illustre la problématique qui a commandé la politique de la Révolution en matière de secours et de santé publique et, au-delà du problème hospitalier, préfigure des modèles de refondation sociale. Fallait-il réhabiliter, ou transférer et reconstruire cet établissement devenu inadapté, voire anachronique ? D'une capacité de 1 200 lits, l'Hôtel-Dieu accueille en moyenne 5 000 indigents et malades.

La promiscuité, la suroccupation, l'infection, le délabrement, aggravé par les incendies, alimentaires la légende noire de l'établissement. Un dicton voulait que l'on compte au moins trois corps par lit : un malade, un mourant, un mort.



Jacques Tenon, *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*
 (« Source gallica.bnf.fr /BnF »)

« Nous avons à Paris, écrit Jacques Tenon (1724-1816), un hôpital unique en son genre. Ses portes, comme les bras de la Providence,

sont toujours ouvertes à ceux qui viennent s'y réfugier. La mesure de ses revenus n'est pas celle des secours qu'il procure, ce sont les besoins des pauvres ; on vend les fonds si les revenus se trouvent insuffisants⁴². » L'Hôtel-Dieu conserve religieusement, en plein XVIII^e siècle, une pratique médiévale de la charité : un accueil illimité, tirant ses ressources de l'aumône, confondant indigents et malades, confusion qui brave toutes les règles de l'hygiène aérienne en vigueur et met une médecine qui entend se constituer comme une science, en échec. Tenon qui a fait son apprentissage de chirurgien à l'Hôtel-Dieu, dresse, dans ses *Mémoires sur les Hôpitaux de Paris*, un réquisitoire sans appel : « Il est donc évident qu'il n'est point d'hôpital aussi mal situé, aussi resserré, aussi déraisonnablement surchargé, aussi dangereux, qui réunisse autant de causes d'insalubrité et de morts que l'Hôtel-Dieu. Il n'est pas, non, il n'est pas dans l'univers de maison de malades qui, aussi importante par sa destination, soit cependant par ses résultats, aussi funeste à la société. »

En 1785 avait paru un mémoire de Claude-Philibert Coquéau (1755-1794) proposant le transfert et la reconstruction de l'Hôtel-Dieu sur l'île des Cygnes⁴³. La reconstruction de l'Hôtel-Dieu a valeur de paradigme et institue un débat rationnel et scientifique, à partir des lois de la nature, sur les formes possibles de la vie collective. Elle marque le passage de la charité médiévale à la justice sociale. « La Morale, la Politique, l'Administration même sont aussi des Sciences, dont les principes, comme ceux des autres Sciences, doivent être cherchés dans la nature. » Un hôpital doit être « suffisant, comode, salubre ».

Le mémoire est suivi d'un projet architectural de Bernard Poyet, architecte et contrôleur des Bâtiments de la Ville. Poyet n'innovait pas ; il s'inspirait d'un plan imaginé dix ans plus tôt par Antoine Petit, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris qui voulait donner à chaque malade, non seulement son lit mais sa chambre, et préconisait, pour favoriser la circulation de l'air, une construction en étoile dont les rayons se toucheraient en un espace central, siège de la diffusion des services. Poyet conçoit une structure circulaire, rappelant le Colisée romain, « cercle composé de grandes salles tendantes au cercle et séparées par de vastes cours ». Le cercle favorise l'exposition « aux différents rhumbs des vents », l'air renouvelé étant un agent naturel de salubrité, dissipateur des miasmes et facteur de santé. Le cercle qui favo-

⁴² Jacques TENON, *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, PH.-D. Pierres, Paris, 1788, Préface, *incipit*.

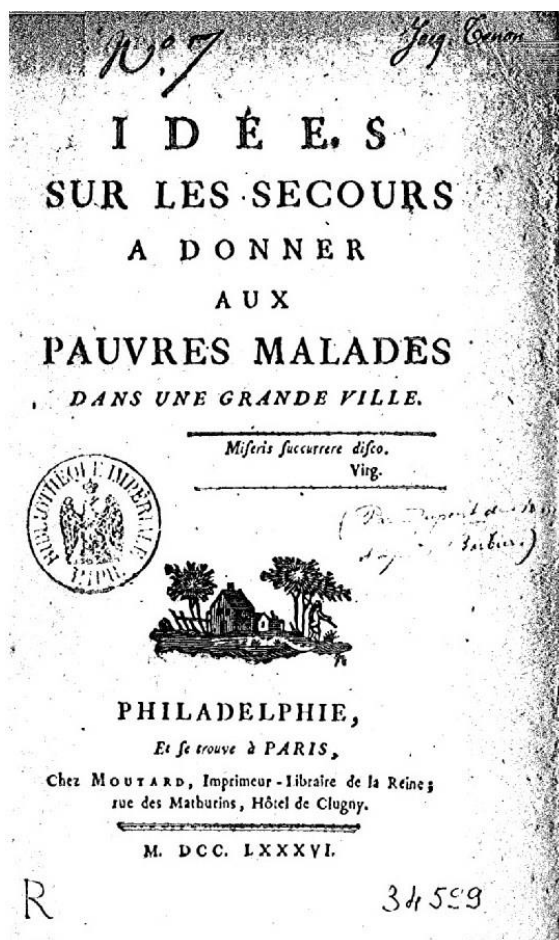
⁴³ Claude-Philibert COQUÉAU, *Mémoire sur la nécessité de transférer et de reconstruire l'Hôtel-Dieu de Paris, Suivi d'un projet de translation de cet hôpital proposé par le sieur Poyet, Architecte, et contrôleur des bâtiments de la ville*, 1785, 44 pages.

rise la diffusion de l'air et de la lumière, mais aussi la vue de tous par tous, préfigurait le pannotique de Bentham. L'hôpital est un artefact, « une machine à guérir » (Tenon).

Le baron de Breteuil, es qualités de ministre de la maison du Roi et de Paris, fait examiner le projet par une commission de neuf membres de l'Académie des Sciences, dont Lavoisier, Bailly et Lassonne, présidée par Jacques Tenon. Après une vaste enquête européenne consignée dans ses *Mémoires sur les hôpitaux* Tenon, convainc la commission de rejeter le projet à raison de l'insalubrité du site, de son coût, de sa taille excessive.

L'affaire de l'Hôtel-Dieu devait déclencher la compétition de deux paradigmes sociaux contradictoires indissociables de la construction révolutionnaire :

- 1°) un libéralisme individualiste anti-médical ;
- 2°) une conception de l'hôpital comme réponse à la maladie, non à l'indigence.



Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans une grande ville... (« Source gallica.bnf.fr / BnF »)

En 1786 paraissait simultanément à Philadelphie et à Paris une brochure de 66 pages, sans nom d'auteur mais qu'on savait être de Dupont de Nemours (1739-1817) : *Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans une grande ville*⁴⁴.

L'auteur soumettait le système de l'hôpital général aux critiques de la réaction anti-médicinale (la gabegie hospitalière et le risque nosocomial), de l'utilitarisme moral et social (la mise au travail des pauvres valides), de la Philanthropie (comment développer les capacités de la bienfaisance des classes aisées), de l'économie politique (la réduction des coûts, l'initiative des Entrepreneurs substituée au rôle de l'État).

Dupont de Nemours dénonce « un hôpital qui fait périr plus d'hommes par son infection et son désordre, que les maladies qu'on y voit rassemblées », une pratique dégradante de la charité et de l'aumône, car « il n'est pas dans la nature de demander à autrui ce que l'on peut faire soi-même sans un trop grand effort ».

Il plaide pour la « domiciliation » du malade, son maintien à domicile, parmi les siens, entouré de leurs soins et de leur affection qui hâteront la guérison. La domiciliation sauvegarde et stimule les solidarités naturelles brisées par l'admission dans « une grande maison publique qu'on ne saurait s'empêcher de regarder comme un temple de la mort ». À défaut de domicile, les pauvres malades seront hébergés dans de petites unités de proximité, créées à l'initiative des paroisses ou des Entrepreneurs. La domiciliation ne peut que perfectionner l'art du médecin instruit et intelligent au contact de la vraie nature de la maladie, alors que toute l'habileté des médecins des Hôpitaux consiste à se défendre « contre des maladies artificielles et compliquées ».

Quant aux secours publics, Dupont de Nemours propose par conception renouvelée du don et de l'aumône-de valoriser leur emploi et de les faire utilement servir à l'intérêt des Entrepreneurs dont ils financeraient les établissements d'hébergement dans un régime de concurrence, de diminution des coûts et d'amélioration de la qualité, une moindre dépense permettant d'assister le plus grand nombre. En faveur des pauvres valides sans travail seraient créés des « ateliers de charité » dont les profits contribueraient au financement des secours dont ils bénéficient.

En 1787 un médecin en chef de la Salpêtrière, Chambon de Montaux⁴⁵ (1748-1826), membre de l'Académie de médecine, membre de la SRM, fait paraître ses *Moyens de rendre les*

⁴⁴ Pierre-Samuel DUPONT DE NEMOURS, *Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans une grande ville*. Philadelphie et Moutard (Paris), 1786, 66 pages.

⁴⁵ Nicolas CHAMBON DE MONTAUX, *Moyens de rendre les hôpitaux plus utiles à la nation*, Paris, Rue et Hôtel Serpentes, 1787.

hôpitaux plus utiles à la Nation, réplique à la brochure de Dupont de Nemours. L'auteur entend « réfuter les maximes de quelques Politiques modernes sur l'établissement des Maisons de charité ». Il ne sépare pas ce que nous appelons aujourd'hui le domaine proprement médical et le domaine médico-social. Il conteste la domiciliation et la fécondité clinique alléguée par Dupont contre la médecine hospitalière.

A l'appui de son plaidoyer en faveur des institutions charitables, Chambon de Montaux propose une réforme des études médicales intégrant une formation continue, une rénovation de l'organisation des services, et soutient les avantages de la clinique hospitalière. L'assistance publique offre un terrain favorable à l'enseignement. A la Salpêtrière les apprentis médecins diversifient leur expérience au contact des enfants trouvés, des filles de débauche et des vieillards indigents qualifiés de « bons pauvres » ; ils peuvent approfondir leurs connaissances dans deux domaines nosologiques distincts : les maladies aiguës et les maladies chroniques. Quant aux secours de l'État, ils sont fondés et nécessaires non seulement par vertu d'humanité mais en raison d'une loi sociale nécessaire : l'auteur formule une loi sociologique : « Il est d'évidence que l'indigent ne peut sortir de lui-même de l'état de pauvreté⁴⁶. »

E. DES SECOURS PLUTÔT QUE DES SOINS

Cette idée sera amplement développée par C-Ph Coquéau dans un nouveau mémoire paru la même année, intitulé *Essais sur l'établissement des Hôpitaux dans les grandes villes*⁴⁷. L'auteur se fait le héraut de la « voix publique » qui le constitue « Avocat des Pauvres » : « C'est ce droit que je réclame. » Les *Essais* expriment la théorie politique des secours publics qui fonde l'article 21 de la Constitution de l'An I (24 juin 1793). La question des hôpitaux est une question éminemment politique : le Peuple a des droits sur les hôpitaux dont il est l'usufruitier. « Le Gouvernement n'existe donc que pour les pauvres, les faibles et les opprimés ; sans eux, on n'aurait jamais eu besoin de l'établir. » - « Les idées de société, de gouvernement, de secours publics sont dans la nature. »

Les *Essais* contiennent la définition et le programme de l'assistance publique. Le droit positif doit se substituer à la charité subjective, facultative et arbitraire. « Je mets de côté l'humanité et la bienfaisance. Ce ne sont que des *vertus*, et ce n'est pas même de vertu qu'il s'agit ici ; c'est d'un *devoir* du Gouvernement, c'est même plus,

c'est un *besoin* de l'État. » C'est au nom de ces principes pré-jacobins que Coquéau réfute Dupont. Il récuse la classification des pauvres en pauvres domiciliés, non domiciliés, ayant des bienfaiteurs, ainsi que l'idée de maisons de santé comme objet d'entreprise et de profit. Sa défense de l'hôpital comme institution totale, sa préférence pour un « grand et unique hôpital » plutôt que des hospices divisés induit une réflexion sur l'organisation de la médecine hospitalière de type militaire : « Le régime militaire produit toutes les vertus de cet état. Appliqué aux hôpitaux, il produira toutes les vertus des hôpitaux. » La hiérarchie hospitalière sera basée sur l'unité de commandement et l'unicité du chef. « Un chef commande, un chef inspire, un chef peut être rendu responsable. » L'administration de l'hôpital repose sur deux fonctions : l'exécution, la surveillance, « l'une faite pour obéir, l'autre pour commander. » - « L'une est juge, l'autre partie. »

Une série de décrets de la Convention donnèrent force de loi aux vœux de Coquéau.

Le Préambule du *décret du 19 mars 1793 concernant la nouvelle organisation des secours publics* déclarait le droit au secours comme un droit naturel fondant l'obligation de l'État. La Convention Nationale « mettait au nombre de ses principaux devoirs celui d'asseoir sur les bases éternelles de la justice et de la morale, une nouvelle organisation des secours publics » et proclamait deux principes fondamentaux :

-1) « Tout homme a droit à sa subsistance par le travail s'il est valide, par des secours publics s'il est hors d'état de travailler. »

-2) « Le soin de pourvoir à la subsistance du pauvre est une dette nationale. »

Serait affecté aux secours publics le produit des ventes des biens des hôpitaux, fondations et autres dotations en faveur des pauvres. L'administration du travail imposé aux pauvres valides et des secours aux pauvres invalides étaient confiés aux départements et à des agences cantonales de distribution, l'État s'engageant à assurer une péréquation des moyens pour corriger l'inégalité des ressources départementales. Les bénéficiaires étaient classés en pauvres valides, invalides, domiciliés ou non domiciliés. La loi qui organise les secours, soumet à son contrôle les personnes secourues. L'article 13 posait le principe d'une Caisse nationale de Prévoyance. L'article 14 organisait la répression de la mendicité et du vagabondage, contrepartie du droit aux secours. Des décrets ultérieurs devaient étendre et compléter le champ et les modalités d'application de ce premier texte.

⁴⁶ *Op. cit.*, p 44

⁴⁷ Ch. Ph. COQUÉAU, *Essai sur l'établissement des hôpitaux dans les grandes villes*, Paris, PH-D Pierres, 1787.

Un décret du 18 juin 1793 détaillait les secours dus annuellement aux enfants, aux vieillards et aux indigents. Texte impressionnant par sa modernité. Outre les cultivateurs et les artisans, catégories sociales distinctes, le décret prévoyait des bénéficiaires transversaux : les pères et mères chargés de famille, les veuves dépendant des revenus de leur mari, les orphelins. La maternité était reconnue dans sa spécificité par le versement de primes d'accouchement et d'allaitement. Était prévu un statut de nourrice agréée. Les orphelins et enfants abandonnés étaient recueillis dans des institutions spécialisées. Des pensions de vieillesse étaient créées. La notion d'allocations familiales et les pensions de veuves complétaient ce dispositif de protection sociale. Les secours publics étaient retracés dans les comptes de la Nation, au moyen d'un *Livre de la bienfaisance nationale par profession ou état*.

Un décret du 15 octobre 1793, traitait des agences de secours, durcissait la répression de la mendicité et du vagabondage par la réclusion dans des « maisons de répression » et, en cas de récidive, par la « transportation aux colonies » (Madagascar). Enfin était défini un concept juridique toujours actuel : le domicile de secours.

Il faudra attendre la IIIe République pour que cette conception de l'assistance publique et de l'organisation hospitalière soient mises en œuvre. La constitution thermidorienne suspend la constitution montagnarde et son projet social. Nous avons vu comment Cabanis, suivant les conceptions de Dupont de Nemours, privilégiait les soins à domicile, hostile à tout ce qui pouvait rassembler les hommes, les corrompre et attenter à l'ordre social péniblement reconquis après les excès révolutionnaires. L'individualisme et l'initiative privée l'emportent sur l'organisation collective jacobine. La constitution du 24 juin 1793 fondait l'ordre social sur la dette de tous envers tous. La constitution du 22 août 1795 fonde l'ordre social sur le droit de propriété opposable à tous.

F. VICQ D'AZYR : RECONSTRUCTION DE LA MÉDECINE

L'institution médicale d'Ancien-Régime, - sa hiérarchie, son élitisme, ses préséances, ressenties comme autant de brimades par les médecins provinciaux -, était implicitement abolie par la loi Le Chapelier. Elle l'était expressément par la loi du 8 août 1793 qui portait suppression des Académies et des sociétés savantes dont la SMR et le Collège Royal de Chirurgie, et par la

loi du 18 août 1792 relative à la suppression des congrégations enseignantes et hospitalières. Institutions stériles ? La faculté de médecine de Paris n'avait plus reçu de docteur depuis 1788. Désormais l'art médical relevait de la libre entreprise et de la libre installation.

Dans son *Nouveau plan de constitution pour la médecine en France* qu'il présentait en 1790 à l'Assemblée Nationale au nom de la SMR, Félix Vicq d'Azyr (1748-1794) déplorait les carences de la médecine de santé publique : « Si l'exercice de la médecine offre des difficultés, c'est, surtout dans les besoins, les calamités publiques elle veille à la conservation d'un grand nombre d'hommes réunis. Mais est-il une école où l'on enseigne l'art de venir au secours d'un Hôpital, d'une Ville, d'une province attaquée d'épidémie. Où forme-t-on des médecins dans les campagnes ? »

Il dénonçait, avec des accents de pamphlétaire, une pratique frauduleuse : « des Médecins sans expérience, des Chirurgiens sans savoir, des Empyriques sans probité ». Il réclamait l'unité de la profession, la fusion dans un même corps des médecins, des chirurgiens et des apothicaires, une formation intégrant aussi bien l'art médical que l'art vétérinaire. Vicq d'Azyr conçoit deux niveaux dans l'enseignement médical : un « enseignement académique » de haut niveau, dispensé dans cinq collèges situés à Paris, Montpellier, Bordeaux, Nantes et Strasbourg ; un enseignement élémentaire dispensé à l'échelon départemental dans les hôpitaux, basé sur la pratique, la « méthode », « l'habitude d'opérer », visant des « résultats utiles » et destiné aux campagnes.

Le mandat de la Constituante étant expiré au 30 septembre 1791, le projet de Vicq d'Azyr ne fut pas examiné mais devait servir de matrice au projet de Fourcroy organisateur de l'instruction publique et des études médicales⁴⁸. Dans un rapport du 27 novembre 1794, pour faire face à une pénurie de médecins des armées, Fourcroy présentait à la Convention un projet d'École centrale de santé, calqué sur le modèle de l'École centrale des travaux publics répondant à « la nécessité de former promptement des cours d'instruction de l'art de guérir pour former des hommes qui manquent à nos armées ». L'enseignement serait fondé sur quatre principes :

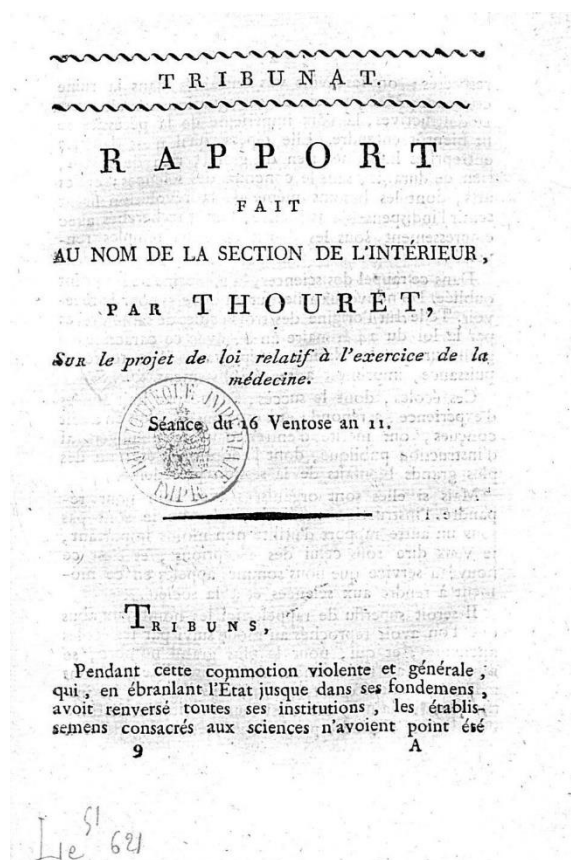
- 1) la fusion de la médecine et de la chirurgie ;
- 2) l'importance de l'enseignement pratique suivant l'adage « peu lire, beaucoup voir et beaucoup faire » ;
- 3) le recrutement par concours ;
- 4) la délivrance d'un titre universellement valable sur le territoire français.

⁴⁸ Fourcroy fut le promoteur de la loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802), plan général d'instruction publique qui servait de cadre à la loi de ventôse.

Les prérequis attendus des candidats seraient, outre leur insigne vertu républicaine, « les connaissances préliminaires à l'art de guérir » : physique, histoire naturelle, chimie, anatomie. Le corps enseignant se composerait des meilleurs praticiens qui se répartiraient les disciplines fondamentales : Vicq d'Azyr, l'anatomie du cerveau, Chaussier, la nomenclature anatomique, Desault et Chopart, la chirurgie, Virey la physique élémentaire... La renommée médicale de la France à laquelle aspirait Thouret, serait assurée par les grands noms de Pinel, Corvisart, Cabanis, Baudelocque, Leroux, Leclerc, Percy...

G. LE RAPPORT THOURET ET LA LOI DU 19 VENTÔSE AN XI

Michel-Augustin Thouret (1748-1810) proposait dans son *Rapport*⁴⁹ au Tribunal du 16 ventôse en XI (7 mars 1803) de combler le vide médical qui succédait à la fermeture des établissements d'enseignement et des sociétés savantes en exploitant les « manuscrits précieux » qui dormaient dans les ci-devant Académie des Sciences, Faculté de Médecine, École de Chirurgie.



Le Rapport Thouret (« Source gallica.bnf.fr /BnF »)

Thouret proposait pour les enseignants et les savants un statut digne d'inspirer nos réformes actuelles de l'enseignement supérieur et de la recherche : « Il faut que leurs salaires suffisent à leurs besoins [...] Des hommes qui ont consacré vingt ans de leur vie à l'étude pour acquérir des connaissances profondes et devenir capables de les transmettre à d'autres doivent être traités par la patrie qui les emploie de manière à ne pas être tourmentés par l'inquiétude domestique et à puiser dans l'exercice de leurs talents utiles les ressources suffisantes pour soutenir leur existence et celle de leur famille. »

Un décret de décembre 1794 instituait trois écoles de santé, à Paris, Montpellier et Strasbourg accueillant respectivement 300, 150 et 100 élèves. Malgré son ambition, et le doublement des Écoles de santé (32), cette loi d'urgence s'avérait un palliatif, une mesure transitoire en attendant la loi véritablement fondatrice du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) élaboré par Fourcroy et Thouret, dont Thouret fut le rapporteur devant le Tribunal lors de sa séance du 16 ventôse an XI.

La construction d'un cadre médical répond à des besoins immédiats : on manque de médecins (« insuffisance des réceptions »), il faut doter les hôpitaux militaires et les camps de médecins compétents, médicaliser les campagnes, enrayer le charlatanisme. Ces préoccupations sont manifestes dans le rapport de Thouret qui en appelle à la « sensibilité » du Tribunal pour déplorer la mort de plus de six cents médecins militaires victimes des contagions hospitalières ou périés sur les champs de bataille ; qui dénonce l'anti médecine virulente des campagnes soumises au charlatanisme et à la nuisance systémique d'une « horde d'empiriques [qui] assiègent les places dans les cités, se répandent dans les bourgs, dans les campagnes, et portent partout la désolation et l'effroi. » Le charlatanisme, le colportage, la mendicité, le vagabondage constituent des contre-sociétés, des dissidences, des guerres intérieures que la Constitution de l'an VIII (13 décembre 1799) rend intolérables au nom de la « stabilité » constitutive du citoyen et de la « sûreté intérieure » de l'État. L'institutionnalisation de la médecine participe d'une entreprise de reconstruction sociale, de reprise de contrôle du territoire, du projet « biopolitique » initié par la Monarchie et suspendu par l'anarchie révolutionnaire.

La *Proclamation* des Consuls présentant la constitution aux Français était sans ambiguïté : « La Constitution est fondée sur les vrais principes du gouvernement représentatif [...] Les pouvoirs qu'elle institue seront forts et stables ».

⁴⁹ TRIBUNAT, *Rapport fait au nom de la section de l'intérieur sur le projet de loi relatif à l'exercice de la médecine par Thouret*, séance du 16 ventôse, an XI. Paris, Imprimerie nationale, 16 pages.

Rappelons la conclusion de la *Proclamation* : « Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée : elle est finie. »

La Constitution du 13 décembre 1799 marque la fin officielle de la Révolution et instaure l'âge de la remise en ordre voulu par le Premier Consul. À l'ordre extérieur visible, doit correspondre un ordre intérieur réglé par la science. Portée par des « hommes éclairés », des hommes de raison, affranchie de la « superstition », « dégagée du joug du monachisme », la médecine est un art total qui embrasse l'économie des corps individuels, pénétrant les secrets ressorts du physique et du moral, étend son gouvernement à l'ensemble du corps social, et, « se liant à toutes les branches de l'administration, instruit l'homme d'État sur les divers objets de la salubrité publique, poursuit les fléaux qui nuisent aux populations, perfectionne sans cesse ses méthodes préservatrices, et prête un appui même à la morale ».

La loi du 19 Ventôse an XI (10 mars 1803) instaure le retour de la plus haute des Sciences de l'Homme, érige la médecine en instrument organique de l'État, procède à l'encastrement social des *docteurs* diffuseurs des Lumières, bienfaiteurs de l'humanité, confidents des familles, agents de l'État, libres exploitants d'un titre qui vaut brevet de distinction sociale, gardiens immanents de l'ordre moral. La loi réalise l'unité scientifique de la médecine en fusionnant la médecine et la chirurgie dont les champs de bataille avaient révélé l'urgente nécessité, et institue le monopole de l'exercice de l'art de guérir. L'unité scientifique de principe se dédouble en dualité de pratiques, de praticiens, de populations et de territoires.

La loi distingue :

- « Ceux que le gouvernement offrira à la confiance du public sous le titre le plus distingué, celui de *docteurs*, comme possédant les connaissances de l'art les plus étendues seront examinés dans les six écoles spéciales. » Leur titre est universellement valable sur le territoire et permet une totale liberté d'installation.

- « La classe de ceux qui se contenteront du titre d'*officiers de santé* doivent être traités moins rigoureusement. Bornés aux soins les plus ordinaires, aux procédés les plus simples de l'art, ils porteront les premiers secours aux malades, aux blessés, traiteront les affections les moins graves, s'occuperont des pansements communs et journaliers. »

Leurs études plus courtes (trois ans) dans un hôpital départemental sont sanctionnées par un *Jury départemental*, comportant un professeur de l'une des six Écoles de Santé, habilité à délivrer le titre d'officier de santé. Le titre ne vaut que dans le département où il a été délivré. Cette assignation à résidence constitue le premier niveau de médicalisation des campagnes où l'on fait davantage confiance au « guérissage » qu'à la science. Les soupçons de complaisance des Jurys départementaux alimenteront la polémique permanente des *docteurs* contre l'officiat de santé. La loi est muette sur la question des honoraires, objet économique et narcissique qui alimentera la pulsion refoulée du siècle suivant. Quant aux praticiens en exercice sans titre, Thouret propose qu'« une possession d'état pendant plusieurs années, fondée sur la confiance publique, [soit] respectée ». Cette reconnaissance publique sera appréciée et attestée par l'autorité préfectorale sur avis du maire et de deux notables de la localité où l'intéressé exerce son art. Cette certification vaut titre d'officier de santé.

En 1800, Talleyrand (1754-1838), ministre des Relations extérieures ayant accepté l'introduction de souches vaccinales en France, l'école de santé de Paris et ses maîtres les plus prestigieux, Pinel, Guillotin (1738-1814), etc. lancèrent la campagne nationale de vaccination antivariolique voulue par Bonaparte et orchestrée par un comité de propagande présidé par le duc de Laroche-foucault-Liancourt. Première vaccination de masse qui touche les écoles, les armées, les villes, les campagnes, relayée par les médecins, les préfets, les maires, les évêques, les curés. Le nombre annuel de vaccinés passe de 150 000 en 1806 à 750 000 en 1812, chiffre record. La vaccine apporte la preuve irréfutable de l'efficacité de la science médicale, rassure une médecine en mal de thérapeutique et de prestige, témoigne publiquement contre la fatalité des épidémies, unit et consolide les élites dans le culte du Progrès et la lutte contre la superstition. Mais elle n'obtient pas l'éradication attendue, la variole sévissant toujours, entraîne des pertes, devient victime de son succès et de sa surévaluation par les médecins. Le doute s'installe. Techniquement réussie, la première vaccination préventive de masse « établit entre médecins et populations un climat durable d'incompréhension et de méfiance réciproque » qui ne manquera pas d'obérer l'avenir de la médecine préventive⁵⁰.

⁵⁰ Olivier FAURE, *op. cit.*, p 134.

III. UNE MÉDECINE DE SUBSTITUTION : L'HYGIÉNISME

Des médecins pour quelle médecine ?

Si l'hôpital découvre l'anatomie pathologique, la médecine de ville ne dispose d'aucun arsenal thérapeutique. L'hygiène reste le grand enseignement médical. La médecine reste dans la dépendance de la médecine de toujours, l'hippocratisme, son fonds épistémique.

Pinel rédige l'article « Expectation en médecine ou médecine expectante » du *Dictionnaire des Sciences médicales* de Panckoucke.⁵¹ La médecine expectante est une médecine clinique d'attente et d'observation. « Attendre, c'est observer, auprès du malade, le développement gradué des symptômes, et leur succession suivant les périodes de la maladie [...] Attendre, c'est s'abstenir de tout moyen propre à troubler la tendance salutaire d'un grand nombre de maladies aiguës par une suite des lois primitives de notre organisme, mais qui ne demandent pas moins de la part du médecin la surveillance la plus active. » Le médecin vigilant saura ne pas troubler par d'imprudentes manœuvres les efforts spontanés de la nature, mais il la secondera heureusement par une exacte application des préceptes de l'hygiène.

Dans sa *Nosographie philosophique*⁵² Pinel élabore un néo-hippocratisme environnemental équipé de toutes les données des sciences de l'observation, « sciences accessoires de la médecine ». Cette méthodologie avait été mise au point par la SRM dans sa production de « topographies médicales » révélant la « constitution médicale » propre à chaque région. Pinel prend comme référence la topographie médicale de la « Haute-Auvergne » et liste les déterminants de la santé : les sols, les eaux, les productions végétales comestibles, les animaux, la constitution physique et morale des habitants, les maladies endémiques, les manières de vivre. La médecine s'affranchit des limites de la clinique, dans une visée collective d'intérêt général. La médecine comme science de l'homme et médiatrice de sociabilité, s'inquiète de l'avenir de l'espèce

et fonde une anthropologie médico-politique génératrice de normes sociales. « Les maladies spasmodiques de tout genre, écrit Pinel, ne sont-elles point le fruit ordinaire de la dégénération de l'espèce humaine, de l'abus des plaisirs des sens, d'une vie plongée dans les langueurs de l'oisiveté et de la mollesse ? [...] C'est par une constante application de l'hygiène qu'on peut surtout obtenir des effets durables ; et de là la nécessité d'une étude approfondie de cette partie de la médecine⁵³ ». Le diagnostic médical s'étant longuement attardé sur les constitutions environnementales dont l'étude mobilise toutes les sciences accessoires, culmine dans un jugement moral qui interroge le secret de nos volitions ; tel est le sommet où le médecin réunit la société des hommes. La postulation d'un système moral universel et commun permet de passer de l'individuel au collectif ; la société, loin d'être une réalité différente des éléments qui la composent, n'est rien d'autre qu'une addition des *mêmes*, des répliques d'un *moi* de référence, situés à des niveaux différents.

A. L'HOMME ET L'EXPÉRIMENTATION SOCIALE

La médecine « philosophique » d'un Pinel ou d'un Cabanis participe du projet d'une société savante : la *Société des Observateurs de l'Homme*⁵⁴ qui connaît une brève mais féconde durée d'activité (1799-1804), constituée d'idéologues matérialistes et de spiritualistes, qui problématise l'humanité à partir du « sauvage ». Qu'il s'agisse des lointains sauvages, polynésiens, habitants des terres australes, africains ; ou des prochains, Victor l'Enfant sauvage de l'Aveyron, le fou, l'indigent.

Si la Société des Observateurs de l'Homme n'est pas une filiale de l'Idéologie, on ne saurait contester qu'elle est l'héritière des Lumières et de leur idéal de « sociabilité » fondé sur une attitude de bienveillance envers les autres hommes d'où découlent les principes de la vie

⁵¹ PINEL, « Expectation en médecine ou maladie expectante » in *Dictionnaire des Sciences médicales, par une société de Médecins et de Chirurgiens*, volume 14, Paris, C L Panckoucke éditeur, 1815, pp 248-252.

⁵² PINEL, *Nosographie philosophique ou méthode de l'analyse appliquée à la médecine*. 4 vol. Paris, Brosse 1810, 4^e édit. Vol.1.

⁵³ *Ibidem*, Préface, p CXXIX. Pinel anticipe l'obsession des aliénistes du second XIXe siècle : la dégénérescence.

⁵⁴ *Aux origines de l'anthropologie française. Les mémoires de la Société des Observateurs de l'Homme en l'an VIII*, présentés par Jean COPANS et Jean JASMIN, Le Sycomore, 1978. Édition revue et corrigée par les auteurs, Jean-Michel Place, éditeur, 1994 (collection Les Cahiers de *Gradhiva*, n°23). À compléter par : Jean-Luc CHAPPEY, *La Société des Observateurs de l'Homme, (1799-1804). Des anthropologues au temps de Bonaparte*. Paris, Société des études robespierristes, 2002. L'auteur renouvelle le sujet par une étude des réseaux de sociabilité et une étude prosopographique qui révèlent la figure centrale de l'abbé Sicard, éducateur des sourds-muets, qui élève le cas de l'enfant trouvé de l'Aveyron au rang de question scientifique expérimentale et confie l'éducation du « sauvage » à Itard.

sociale : sens du bien commun, universalité de la nature humaine, et un sentiment naturel d'obligation réciproque de bienveillance des uns envers les autres, base de la philanthropie, mélange de christianisme, d'humanisme des Lumières et de fraternité maçonnique.

La Société est composée d'une cinquantaine de personnalités savantes, médecins, aliénistes, juristes (Portalis), voyageurs, naturalistes (Cuvier), réunis autour de l'abbé Sicard et de Jean-Baptiste Jauffret, pédagogues novateurs dans l'éducation des sourds-muets.

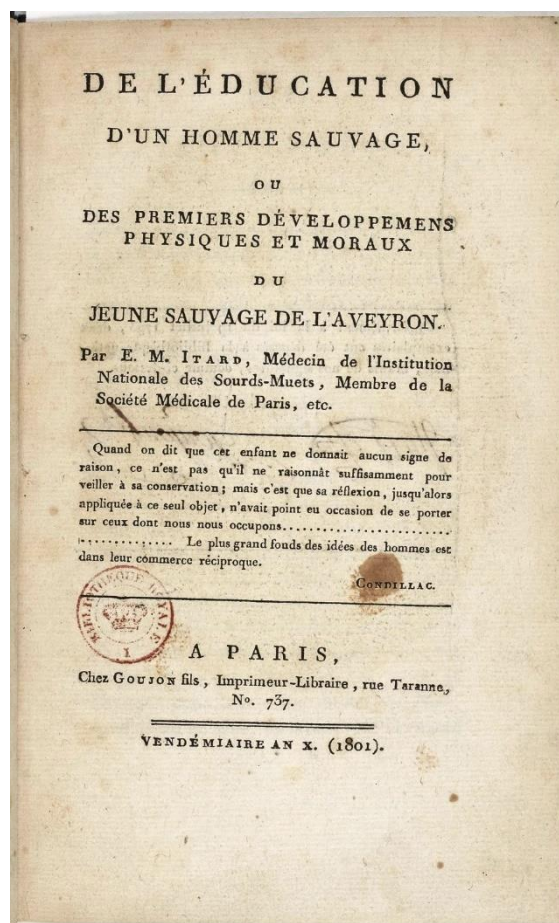
L'homme devient son propre objet d'études et entre dans les classifications des naturalistes. Sa place dans la chaîne du vivant est au centre de la curiosité et de l'investigation scientifiques. Rédigé par Joseph Virey, l'article *Homme* du *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle* est intercalé entre *Hirondelle* et *Homonoie* (petit arbrisseau qui pousse sur les bords des rivières de Cochinchine). La pensée est considérée comme une sécrétion du cerveau. L'auteur fait état de ses expériences de craniologie comparée pour conclure à la supériorité de l'homme blanc. Parallèlement, l'Agenais Bory de Saint-Vincent rédige l'article *Homme* dans le *Dictionnaire classique d'histoire naturelle* en 17 volumes (1822-1831) d'où il tirera une étude intitulée : *L'Homme, Essai zoologique sur le genre humain* (1827), ironiquement dédiée à Cuvier, rigoureux défenseur de la division de l'histoire naturelle en règnes successifs et hiérarchisés dont l'homme est le couronnement providentiel.

Parmi les Observateurs de l'Homme, une place à part doit être réservée au « spiritualiste » Joseph-Marie Degérando (1772-1842) qui cumule l'expérience de la durée historique de Robespierre à Louis-Philippe. Degérando apparaît comme un homme-carrefour, un homme-institution, un homme-passerelle ; il est essentiellement homme de réseau dont on découvre la stature longtemps aplatie par la grisaille administrative de son style et le conformisme de ses multiples hautes fonctions. Proche collaborateur de l'Empereur, Degérando est également homme de cabinet et homme de terrain. Il est, avec les frères Cuvier, Ampère, Royer-Collard, Guizot, membre de la « société philosophique » qui se réunit autour de Maine de Biran et revendiquera toujours la qualité de philosophe. Catholique, mêlé à la société protestante, Idéologue, proche de la franc-maçonnerie, influencé par les Lumières écossaises, Conseiller d'État, Philanthrope, polygraphe, suractif, on a du mal à cerner le « vrai » Degérando. Sa carrière et son action démentent les jugements péjoratifs de ses contemporains : « esprit médiocre » (Maine de Biran - qui corrigera son jugement), « esprit essentiellement mou » (Sainte-Beuve), « lâche de cœur et d'esprit » (Stendhal). Mais « homme

de bien et excellent esprit » : c'est en ces termes que Cabanis le recommande à Maine de Biran.

B. LES RÈGLES SOCIALES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

La Présentation par Jean Itard (1774-1838) du *Mémoire sur les premiers développements de Victor de l'Aveyron* (1801) contient les lignes directrices de l'action du philanthrope.



Le *Mémoire* de Jean Itard (« Source gallica.bnf.fr /BnF »)

Victor, l'enfant sauvage, représente la « pure nature à instituer » et l'occasion unique d'animer un équivalent vivant de la statue de Condillac. Le cas de Victor présente de multiples enjeux doctrinaux, anthropologiques et sociaux : comparaison de l'état de nature et de l'état civilisé, inné et acquis, origine du langage, analogie avec les sauvages et les aliénés, question de l'idiotisme et de sa prise en charge, efficacité des méthodes d'apprentissage, socialisation.

Les *Observateurs de l'Homme* se divisent :
- Philippe Pinel, fort de son expérience aliéniste, concluait à l'idiotisme de Victor, cause de son abandon, et pronostiquait un échec des méthodes éducatives. Le sort de Victor était inéducable : sa place était à l'asile.

- Degérando, confiant dans les méthodes éducatives d'Itard inspirées de Locke et de Condillac, défendait un traitement interventionniste et directif, consistant dans « l'art de s'emparer de sa [de Victor] sensibilité, de la diriger, de la développer, le seul moyen de détruire cette inattention habituelle qui pouvait n'être que l'effet de son indifférence absolue pour ce nouveau monde dans lequel il était si étranger ». Il saluait « un genre d'éducation entièrement nouveau ». Le maître-mot, l'objectif consiste dans la socialisation par la pédagogie. « Cet enfant est entré dans la société ; que ne pourront pas les relations sociales ? On a fixé ses organes, pourquoi ne les développerait-on pas par l'exercice ? » Le traitement imposé à Victor est transposable à l'indigent et au malade qui sont hors-société. L'action philanthropique de Joseph-Marie Degérando repose sur une pédagogie de socialisation.

La Philanthropie au sens spécifique, est une composante active du libéralisme social et malthusien, hostile aux secours publics ; elle compense la passivité délibérée de l'État en matière sociale. Laissons les philanthropes se définir eux-mêmes et l'objet de leur action : « Un des principaux devoirs des hommes est de concourir au bien de leurs semblables, d'étendre leur bonheur, de diminuer leurs maux [...] Certainement un pareil objet entre dans la politique de toutes les nations et le mot de Philanthrope a paru le plus propre à désigner les membres d'une société consacrée particulièrement à remplir ce premier devoir du citoyen. » (Société philanthropique de Paris)⁵⁵. La Philanthropie remplace les secours publics, et, sous le nom de bienfaisance publique, perdurera jusque sous la IIIe République, donjon d'un catholicisme conservateur assiégé par l'Assistance publique.

L'engagement philanthropique est un choix personnel, de caractère missionnaire et pastoral, orienté de la classe « aisée » vers la classe « indigente ». « La relation donateur-donataire est une constante sollicitation. Du pauvre on attend toujours quelque chose, qu'il tire profit du secours, qu'il communique avec son bienfaiteur, qu'il s'instruise, qu'il s'amende, qu'il s'intègre. Le rapport est donc vécu sur le mode de l'échange : il est fait de réciprocité et de complémentarité⁵⁶. » À la différence de la charité spontanée pour tous les pauvres unis par les liens sacrés de la misère, qui avait cours sous l'Ancien Régime, le donataire est spécifié, choisi, reconnu comme digne d'intérêt, qualifié de « bon pauvre ». La vocation bienfaisante du riche a pour corollaire l'élection du pauvre et

l'administration d'une « charité studieuse ». La « volupté sublime » de la charité est le prix d'un engagement dans la durée : « Il s'agit d'un patronage, personnel, direct, immédiat » envers un pauvre, une famille, choisis avec discernement. La charité revendiquée par la Philanthropie se distingue de l'aumône par le discernement des vrais pauvres, une méthodologie, une séméiologie de la pauvreté véritable, une maîtrise des cadres sociaux relatifs à l'indigence, ses causes, ses effets, le contact direct, fréquent et prolongé dans le temps avec le donataire, la préférence donnée aux secours en nature, le contrôle, les sanctions, une interaction réglée. La Philanthropie obéit à une logique rationnelle dont *Le visiteur du pauvre*⁵⁷ de Joseph-Marie Degérando constitue le manuel de base.

LE VISITEUR DU PAUVRE ;

MÉMOIRE qui a remporté le prix proposé
par l'Académie de Lyon sur la question
suivante :

« Indiquer les moyens de reconnaître la véritable indigence, et de rendre l'aumône utile à ceux qui la donnent comme à ceux qui la reçoivent. »

La charité la moins digne de ce nom,
est celle qui ne donne que de l'or.



par M. Degérando.

A PARIS,

Chez LOUIS COLAS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue Dauphine, N°. 32.
— TREUTTEL ET WURTZ, Libraires, rue
de Bourbon, N°. 17.

1820.

Le visiteur du pauvre par Degérando
(« Source gallica.bnf.fr / BnF »)

Ce mémoire, couronné par l'Académie de Lyon en 1820, répondait à la question que cette Académie avait mise au concours : « Indiquer les moyens de reconnaître la véritable indigence, et de rendre l'aumône utile à ceux qui la donnent comme à ceux qui la reçoivent. » *Do ut des*. L'aumône mal à propos est un attentat social qui s'ignore.

⁵⁵ Catherine DUPRAT, Exposé de thèse, in *Annales historiques de la Révolution française*, 1991, 285, pp 387-393.

⁵⁶ Catherine DUPRAT, *Usage et pratiques...*, *op.cit.*, vol. 1, p. 324.

⁵⁷ DEGÉRANDO, *Le visiteur du pauvre*, Paris, Colas, Treuttel et Wurtz, 1820.

Les mots d'ordre du Philanthrope Degérando sont politiques : *conservation, amélioration*, « les deux buts qui doivent être poursuivis à la fois par toutes les institutions sociales »⁵⁸. Il y a homologie entre l'homme civilisé et ses rapports avec les sauvages, et le Philanthrope avec les pauvres : ils ont mission d'assimiler, d'améliorer, de relever de conserver. « L'harmonie générale de la société » repose sur deux obligations : pour le riche, « un patronage éclairé et bienveillant envers le pauvre », pour le pauvre « le travail, l'ordre et la conduite ». La morale établit entre le riche et le pauvre « des relations utiles pour tous les deux »⁵⁹. L'état de besoin s'avère un stimulant, un procédé utile dont le visiteur du pauvre sait user. L'assistance doit être accordée sous condition de contrepartie : travail ou remboursement du secours. L'industrie génère-t-elle la misère ? « L'homme est à la fois le but pour lequel l'industrie opère, en cherchant à contenter, même à exciter ses besoins ; et l'instrument que l'industrie emploie pour produire. »

Le Philanthrope des années 1830 est libéral, optimiste et utilitariste : il croit, à la suite de Bentham, au bonheur général qui résulte du progrès. La misère sociale n'est qu'un accident de l'industrialisation, un mauvais moment à passer, qui sera guérie par les mêmes causes qui l'ont produite. Les secours doivent être conditionnels, conjoncturels, contractuels : « L'assistance ne doit être accordée que sous condition ; qui la demande, qui l'accepte se soumet d'avance à cette loi : cette condition sera parfois le travail, quelquefois la restitution du secours concédé à titre d'avance ; toujours son fidèle emploi et l'observance du régime déterminé dans les établissements publics. » Tel est le dogme de la bienfaisance publique pour J.-M. Degérando et ses disciples.

Plus près de nous, réactualisant ce débat ancien, la contrepartie et le spectre de l'assistanat ont été les enjeux qui ont entouré la transformation du RMI en RSA. Le régime de la contrepartie, disciplinaire, voire correctionnaire, poursuit un but social édifiant, moral et pédagogique : la réintégration de ceux qui s'en étaient écartés dans la grande famille humaine, le retour à une vie sociale normale. « Si le bonheur général, si le perfectionnement de la grande famille humaine forme le but de toutes les sciences sociales, celle qui s'occupe de toutes les sciences sociales n'est-elle pas le but de toutes les

autres ? ». Une épistémologie du social commande la politique, l'économie et la médecine. D'ailleurs la politique consiste à bien lire les lois de l'économie expression du destin ou de la Providence des sociétés libérales, auxquelles il convient d'adapter l'individu. La philanthropie prend une part active à l'organisation du monde et à la reconstruction de l'individu.

Pour l'Économie politique, « il y a dans les sociétés une *nature des choses* qui ne dépend en rien de la nature de l'homme et que nous ne saurions régler arbitrairement » (*Dictionnaire de l'économie politique*, 1852)⁶⁰.

DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

CONTENANT
L'EXPOSITION DES PRINCIPES DE LA SCIENCE
L'OPINION DES ÉCRIVAINS QUI ONT LE PLUS CONTRIBUÉ À SA FONDATION ET À SES PROGRÈS
LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE
PAR DES MATIÈRES ET PAR DES DE GRÉS DE MATIÈRES
AVEC DES NOTICES BIOGRAPHIQUES
ET UNE APPRÉCIATION RAISONNÉE DES PRINCIPAUX OUVRAGES
PAR MM.
FRÉDÉRIC BASTIAT, — H. BAUBERLANT, professeur au Collège de France, — AD. BLAISE (des Vosges),
BLANCHI, membre de l'Institut, — MAURICE BLOCK, — CH. DE BROUËRE, ancien ministre, honoré de la Légion d'honneur,
CROCHET, professeur d'Économie politique à Louvain, — MICHEL CHEVALER, membre de l'Institut, conseiller d'État,
ANDRÉ CLÉMENT, — AL. DE CLEBER, secrétaire aux Affaires étrangères, — CH. COQUELIN, — COZELLE SEZELLE,
A. COURTES, — F. CUVIER, conseiller d'État, — HONORE, membre de l'Institut, ancien conseiller d'État,
EUGÈNE, inspecteur en chef des ponts et chaussées, — GUSTAVE FOUQUÉ,
LÉON FAUCHER, membre de l'Institut, ancien ministre, — ROBERT GARNIER, professeur à l'École nationale des ponts et chaussées,
LOUIS LECLERC, secrétaire-archiviste de la chambre de commerce, — ALFRED LEGOT, chef de bureau de la Statistique générale de la France,
C. DE MOULIERS, professeur d'Économie politique à Bruxelles, — MAURICE MONTAN, ancien directeur de l'Institut (Chapelle),
MORILLAS-CHRISTOPHE, inspecteur général des prisons, — P. FAILLIOTTE,
ESQ. DE PABRE, président du Comité des sciences au ministère d'État, ancien ministre de l'Institut, ancien ministre,
CÉLÉSTIN, membre correspondant de l'Institut de France, — CH. BENOIST, conseiller à la Cour de cassation,
LOUIS REYBAUD, membre de l'Institut, — XAV. ROBERT, — ROMÉYSAZ, membre de la chambre de commerce, ancien conseiller d'État,
LÉON SÉE, — EN. THOMAS, — VIE, inspecteur de l'enseignement public, — CH. VERGÉ,
VIVIER, membre de l'Institut, ancien conseiller d'État et ancien ministre, — J. DE VIEL,
WOLOWSKI, professeur de législation industrielle au Conservatoire des arts et métiers, Ancien du Collège de France, etc.

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION
De MM. Ch. COQUELIN et GUILLAUMIN

TOME SECOND

J — Z

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET C^o

Éditeurs de la Collection des principaux Économistes, du Journal des Économistes, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1853

Le tome second du Dictionnaire de l'économie politique
(« Source gallica.bnf.fr / BnF »)

Le Philanthrope, l'Économiste, l'Hygiéniste partagent la même croyance en cette loi fondamentale. « L'inégalité dans les conditions sociales est dans la nature même de la société, comme l'état social est une loi de la nature humaine : elle est dans la nature de la société parce qu'elle est la condition de ses progrès ; or le progrès est la grande loi de la société

⁵⁸ DEGÉRANDO, *De la bienfaisance publique*, Paris, Renouard et Cie, 1839, II, p. 541.

⁵⁹ DEGÉRANDO, *ibidem*, I, Introduction, p LXXIII.

⁶⁰ *Dictionnaire de l'Économie politique contenant l'exposition des principes de la science*, sous la dir. de MM COQUELIN et GUILLAUMIN, Paris, Guillemin et Cie, 1853, Vol. 2, J-Z, art. Nature des choses, p. 262 : « L'économie politique n'est point, comme on l'a dit et cru quelquefois, une collection de principes et de maximes arbitraires ; c'est une science fondée sur l'observation des lois permanentes de la nature même des choses, suivant la méthode d'expérience ou d'induction qui guide les investigations humaines dans les sciences physiques ».

humaine⁶¹. » Il faut accompagner la loi naturelle, prévenir ses crises, atténuer ses effets, s'abstenir d'en modifier le cours ou de forcer la main invisible qui préside à son déroulement, sous peine d'empirer le désordre qu'on voulait corriger. En épigraphe de son *Économie politique chrétienne* (1837), le vicomte Alban de Bargemont choisit une citation de Burke : « Il faut recommander la patience, la frugalité, le travail, la sobriété et la religion. Le reste n'est que fraude et mensonge. »

La Philanthropie ascétique, d'esprit anglo-saxon, agit sur le corps social comme le médecin hippocratique sur le corps malade et se trouve exercer un « traitement moral » médico-social qui vise à recouvrer l'équilibre social en prévenant les pulsions anti-sociales par les pratiques à domicile et l'isolement qui arrête les contagions, des secours négociés et le ferme propos d'une conduite raisonnable. Pour Degérando, la bienfaisance est un contrôle social commençant par une maîtrise visuelle qui objective la situation du pauvre : « Entrons sous le toit du pauvre, dans l'intérieur de la famille, examinons l'état du mobilier, l'ordre [...] Un observateur exercé lit sur les fronts. »

Le Philanthrope évalue l'habitat du pauvre et le pauvre lui-même comme l'Hygiéniste apprécie l'insalubrité et les risques de contagion. Leur champ d'observation se recoupe, leurs travaux sont complémentaires et poursuivent le même but : la conservation sociale et l'adaptation des individus indigents ou malades par la cessation des causes du mal : la paresse ou le vice traités par la Philanthropie et son hygiène mentale, l'infection et la contagion objets de l'Hygiéniste.

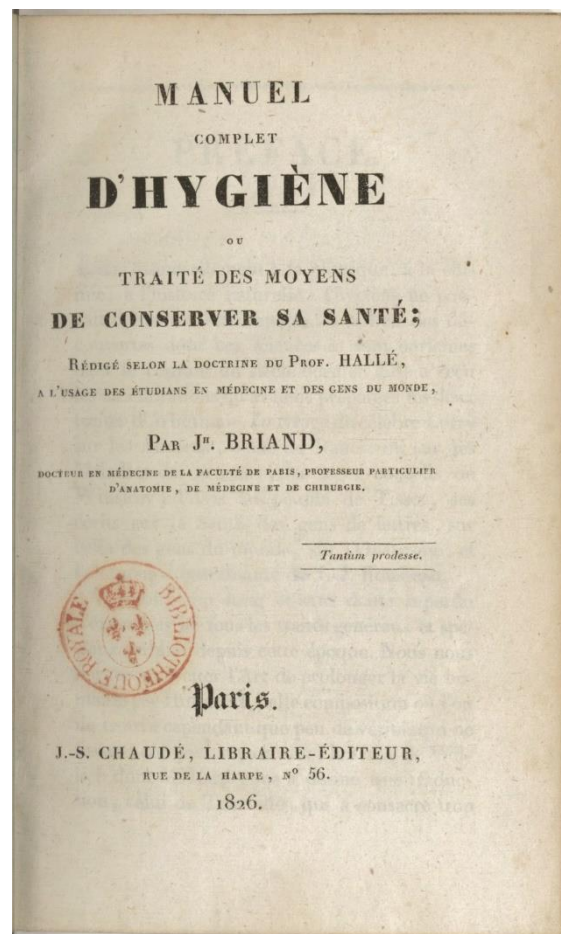
Les hygiénistes⁶² de la première génération proposent une grille de lecture de la pathogénèse. Ils continuent la théorie hippocratique de l'environnement naturel et la théorie humorale de Galien et perpétuent leur lecture médicale du monde : les choses naturelles qui ne dépendent pas de nous (anatomie, physiologie), les choses non naturelles qui dépendent de nous (diététique, hygiène), les choses contre nature qui dérogent aux lois de la nature et ne dépendent pas de nos seules volitions (les maladies, la matière médicale, la thérapeutique).

Jean-Noël Hallé (1754-1822), l'un des pères de l'hygiène, reprend la classification de Herman Boerhaave (1668-1738) et distingue :

- 1) les *circumfusa* ou choses environnantes ;
- 2) les *applicata* ou choses appliquées au corps ;
- 3) les *ingesta* ou choses absorbées par voie alimentaire ;

- 4) les *excreta* ou sécrétions ou matières rejetées par le corps ;
- 5) les *gesta* ou actions volontaires ;
- 6) les *percepta* ou affects et tout ce qui touche la sensibilité.

Tels sont les « modificateurs de santé » qu'un disciple de Hallé, Joseph Briand qui répète son enseignement, développe dans un vaste ouvrage de vulgarisation : *Manuel complet d'hygiène*, ouvrage pratique, accessible, qui s'adresse aux familles et prétend tracer, au sein d'une famille idéale bourgeoise type, la conduite à tenir dans toutes les circonstances de la vie.



Le *Manuel complet d'hygiène* de Joseph Briand « rédigé selon la doctrine du Prof. Hallé » (« Source gallica.bnf.fr / BnF »)

Le *Traité d'Hygiène*, réédité par Bricheteau sous la signature de Hallé et Tourtelle, atteste l'influence persistante de Hallé en 1855, et la révérence dont il est encore l'objet. Les modificateurs de santé y font l'objet d'un développement savant, pluridisciplinaire et encyclopédique. « L'hygiène est cette partie de la médecine dont la fin est la conservation de la santé ». Elle s'oppose à l'*iatrique* ou *thérapeutique* qui s'occupe de l'homme malade. L'hygiène est totalisante et

⁶¹ DEGÉRANDO, *De la bienfaisance publique*, *op. cit.*, 1ère partie, Livre II, ch. 1, p152.

⁶² Cf. Gérard JORLAND, *Une société à soigner, Hygiène et salubrité publiques en France au XIX^e siècle*, Gallimard, 2010 (Collection Bibliothèque des Histoires).

conservatrice. Elle entend récapituler toutes les influences à l'action desquelles est exposé l'homme sain. En disciple de Condillac, Hallé aspire pour cette science à une langue bien faite. En 1828 Julien-Joseph Virey (1775-1846) propose une *Hygiène Philosophique* (1828) où il traite de l'anthropologie dans une perspective matérialiste, panthéiste et atomiste. Virey affiche un vitalisme matérialiste qui contraste avec le vitalisme agnostique et méthodologique de Bichat.

Marie François Xavier Bichat (1771-1802), rénovateur de l'anatomie et de la physiologie, n'échappe pas lui-même à la tentation anthropologique lorsqu'il décrit la vie animale opposée à la vie organique : « C'est donc par la vie animale que l'homme est si grand, si supérieur à tous les êtres qui l'entourent : par elle il appartient aux sciences, aux arts, à tout ce qui l'éloigne des attributs grossiers sous lesquels nous nous représentons la matière, pour le rapprocher des images sublimes que nous nous formons de la spiritualité. » (*Recherches physiologiques sur la vie et sur la mort* - 1^e éd. 1796). Il partage avec toute la profession médicale un préjugé rousseauiste anti-urbain et pointe dans les forces de mort les excès et les passions de la vie sociale : « Tout est usé dans cette vie sous l'influence sociale. »

C. L'HYGIÉNISME SAISI PAR LA QUESTION SOCIALE

Le domaine de l'hygiène s'étend de l'anthropologie philosophique - l'homme *sub specie aeterni* - à la philosophie politique, voire à l'homme compris dans sa situation historique.

François-Emmanuel Fodéré (1764-1835), est le fondateur de la médecine légale, titulaire à Strasbourg des premières chaires de médecine légale et d'hygiène publique, auteur d'un monumental traité d'hygiène⁶³.

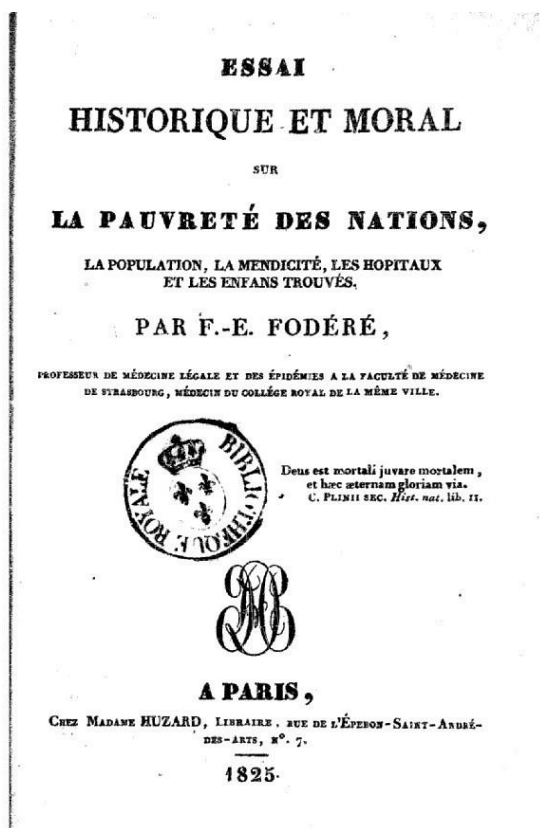
Imbu des idéaux de la Société Royale de Médecine, il n'hésite pas à critiquer les hygiénistes parisiens soumis au pouvoir, et prend parti sur ce qui deviendra la « question sociale ».

Fodéré publie en 1825 un *Essai historique et moral sur la pauvreté des nations*⁶⁴ dans lequel il prend le contre-pied d'Adam Smith et de la révolution thermidorienne. Il faut renoncer aux soins à domicile et rétablir les hôpitaux et les secours publics.

⁶³ François-Emmanuel FODÉRE, *Traité de médecine légale et d'hygiène publique ou de police de santé, adapté aux codes de l'Empire français et aux connaissances actuelles*, Paris, Mame, 1813.

⁶⁴ François-Emmanuel FODÉRE, *Essai historique et moral sur la pauvreté des nations, la population, la mendicité, les hôpitaux et les enfants trouvés*, Paris, Huzard, 1825.

⁶⁵ *Idem*, pp 302-303.



Fodéré, *Essai historique et moral sur la pauvreté des nations...*
(« Source gallica.bnf.fr /BnF »)

À défaut de restaurer les jurandes et les corporations, il faut « réhabiliter les anciens règlements de police des arts et métiers qui ont été repoussés toujours pour les mêmes raisons qui les avaient fait supprimer et d'après l'avis que l'on n'avait pas manqué de faire donner par les chambres de commerce composées d'hommes qui se sont enrichis par le nouvel ordre des choses⁶⁵. »

Fodéré propose de « taxer » (majorer) les salaires « en proportion du prix des choses nécessaires à la classe de chaque ouvrier et en proportion du prix du blé » (taxation ordinaire), et en proportion du débit des productions et du gain des entrepreneurs (taxation extraordinaire).

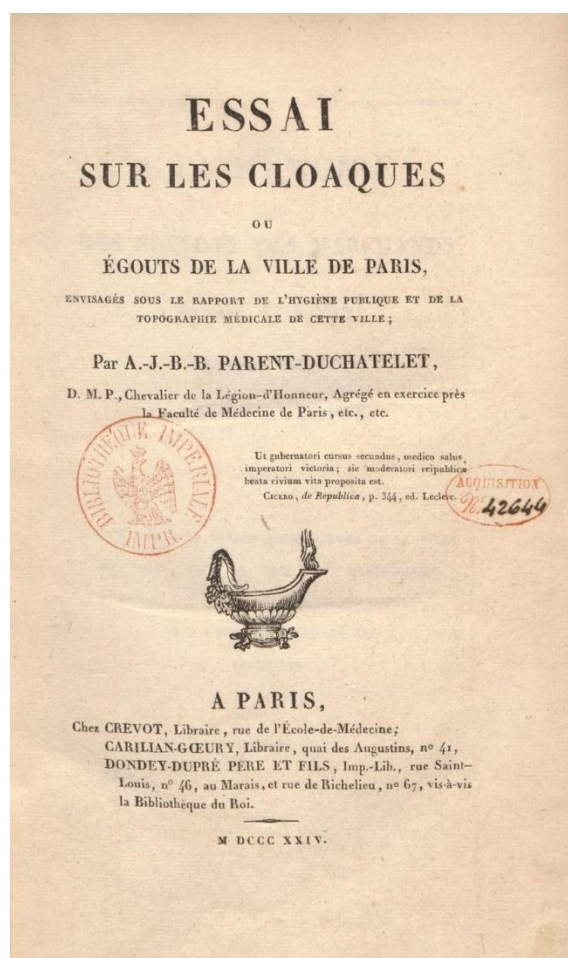
Il esquisse un système de retraite : « Il faut pouvoir, par l'établissement d'un fonds de retraite pris partie sur des dons de bienfaisance, et partie sur des retenues faites aux ouvriers eux-mêmes, ce que l'on ne peut que rarement espérer de la philanthropie des maîtres et des fabricants. »

Il exprime des vues neuves sur la pauvreté et anticipe ce que nous appelons reproduction sociale. Loin d'être un vice, la pauvreté n'est que l'illustration du « vice des institutions ».

La pauvreté ne devient vraiment un vice que « lorsqu'elle s'incruste couche par couche sur un noyau primitif, étranger à tout principe social, composé d'êtres dégradés qui ont le travail en horreur et qui font profession expresse de mendicité ».

L'Essai historique et moral sur la pauvreté des nations de Fodéré s'adresse aux trois catégories capables d'agir sur la vie sociale : - les hommes d'État, trop préoccupés par leur fortune ; - les légistes trop attachés à l'abstraction des principes ; - les médecins, seuls capables d'appréhender la totalité du monde social avec la justesse du jugement pratique inhérent à leur art et à leur humanité. Avec Fodéré l'hygiénisme s'était saisi de la *question sociale* « qui renvoie à l'aporie fondamentale sur laquelle une société expérimente l'énigme de sa cohésion et le risque de sa fracture » (Robert Castel)⁶⁶.

Cette question est immanente aux concentrations d'hommes. L'hygiéniste les observe sur le terrain, dans les hôpitaux, les prisons, les casernes, comme il examine les cloaques, égarissages et lieux de putréfaction et d'infection.



Parent-Duchâtelet, *Essai sur les cloaques ou égouts de la ville de Paris* (« Source gallica.bnf.fr /BnF »)

Dans son *Essai sur les cloaques ou égouts de la ville de Paris*⁶⁷ (1824) l'hygiéniste Alexandre J.-B. Parent-Duchâtelet (1790-1836) docteur en médecine, Philanthrope, disciple de Hallé, auteur lui-même d'un essai sur la vidange des fosses, qui l'engage aux recherches sur les matières putrides *in situ*, révèle un monument souterrain méphitique promis aux prestiges romanesques des *Misérables* et des *Mystères de Paris*. Mais, loin d'aborder dans ces lieux souterrains et empoisonnés une société des bas-fonds, Parent découvre au contraire, parmi les cureurs d'égout - métier repoussant, dangereux, pénible et mal payé -, des ouvriers d'élite, en bonne santé, aimant leur métier, fiers de leur savoir-faire et qui, dépendant constamment les uns des autres pour leur sécurité, « sont peut-être les seuls qui connaissent les charmes de la véritable amitié ». Il admire « l'égalité parfaite » qui règne entre eux, leur concorde, leur esprit de service et d'entraide, leur absence d'envie. Un modèle de société qu'il entend annexer au patronage de la Philanthropie. Les derniers chapitres de l'ouvrage exposent les aménagements des égouts en termes de circulation des eaux, de pentes, d'adduction et de raccordements, de topographie et de chimie, d'émanation de gaz et de risques d'asphyxie.

La notion de cloaque est métaphorique et transposable du physique au social. Parent ne dissocie pas l'étude des égouts de celle de la prostitution. Dans les deux cas, il propose des solutions, des améliorations, une véritable ingénierie de l'aménagement urbain et de l'organisation sociale. Ayant vécu au milieu de ce que « les réunions d'hommes renferment de plus abject et de plus dégoûtant », pourquoi rougirait-il « d'aborder un cloaque d'une autre espèce dans l'espoir fondé d'opérer quelque bien en l'examinant sous toutes les faces qu'il peut offrir ? ». Parent procède à une enquête de terrain exhaustive qu'il appuie de données quantitatives et statistiques qui font de son étude un modèle d'approche scientifique d'un fait social qui retiendra l'attention des hygiénistes postérieurs.

Il énonce, dans sa préface, un principe d'ordre sociologique : la reproduction sociale. « Une des lois constantes de la nature, c'est que les êtres vivants ressemblent à ceux qui les produisent, et que les générations se transmettent les vices aussi bien que les bonnes qualités du corps et de l'esprit. » Le rôle de l'hygiéniste Philanthrope est de prévenir le mal médical qui est un mal social et « de faire concourir au perfectionnement moral et physique tous les moyens de conduire à ce but. »

⁶⁶ Robert CASTEL, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

⁶⁷ Alexandre Jean-Baptiste PARENT-DUCHÂTELET, *Essai sur les cloaques ou égouts de la Ville de Paris*, Paris, chez Crevot, Carilian-Gœury, Dondey-Dupré Père et Fils, 1824.

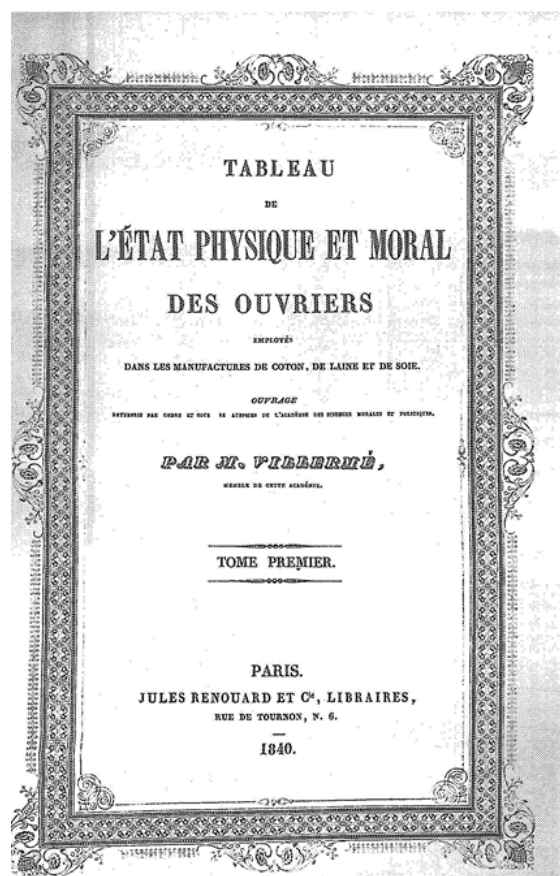
Les enquêteurs philanthropes Parent et Villermé qui ont bien perçu le lien entre sanitaire et social, et le besoin de reconfiguration architecturale des réseaux d'évacuation des matières alvines, inspireront l'action de leur lecteur attentif, Edwin Chadwick (1800-1890), et les succès des hygiénistes britanniques dans leur lutte contre le choléra. Il faudra, en France, attendre les années 1890 pour que soient admis par la majorité des hygiénistes l'origine hydrique du choléra et mis en place du tout à l'égout.

L'étude hygiéniste des prisons, pointe, à son tour, la causalité sociale. Dans son rapport *Des Prisons telles qu'elles sont et telles qu'elles doivent être*⁶⁸ (1820), Louis-René Villermé (1782-1863) précise, dès les premières lignes, que les auteurs de crimes sont d'abord victimes des « circonstances » et qu'un « examen approfondi absout la plupart de ceux qui s'en sont souillés, et en rejette la responsabilité sur les institutions et les gouvernements ». Plusieurs tableaux présentent les geôliers comme des bourreaux et les prisonniers comme des victimes. « Le métier des employés de prison est trop souvent converti en métier de vampires, ils sucent impitoyablement le sang des prisonniers dont on leur confie la garde. » L'auteur en appelle à la cessation des traitements avilissants et à leur remplacement par une activité productrice.

Le modèle de la manufacture s'impose. L'économie politique relie le détenu, la société, l'État. Elle opère la convergence des intérêts conformément à la déontologie de Bentham : faire comprendre à chacun son intérêt, l'intérêt général émanant spontanément de la fongibilité des intérêts particuliers. Villermé se réfère volontiers à *l'Esquisse d'un ouvrage en faveur des pauvres*⁶⁹ où Bentham expose un modèle économique de gestion des pauvres par des agences privées du type de la Compagnie des Indes-Orientales. Le pauvre, défini comme la personne « bien conformée » dénuée de propriété apparente ou de moyens de subsistance suffisants ou honnêtes, tombe *ipso facto* sous le coup d'une arrestation légale. Les pauvres seraient assignés, par des moyens coercitifs, sur des fonds agricoles et soumis à un régime disciplinaire de travail. *L'Essai* détaille l'habitat et les conditions de résidence par classes de pauvres ; le principe est celui de la séparation. Le principe de la surveillance est identique au

modèle du panoptique proposé pour les prisons et fondé sur la *centralité* et l'*omniprésence*. Des bienfaiteurs-actionnaires investiraient dans ce type d'activité et en recevraient des dividendes. Pour Villermé la prison doit être, non un lieu de supplice et d'avilissement, mais une entreprise correctrice et une école de bonne conduite, « une manufacture plutôt qu'un lieu de contrainte ». Le travail qui casse la contagion des mauvais exemples, rémunérera le détenu et favorisera son insertion future. De plus la manufacture pénitentiaire autofinancera l'institution et créera ce chef-d'œuvre philanthropique : « Des prisons qui ne coûtent rien à l'État ».

Comment s'articulent la question sociale et la question morale ? L'auteur du *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*⁷⁰ (1840) a mesuré et vérifié sur les terrains les plus divers l'inégalité sanitaire entre les classes aisées et déshéritées.



Louis-René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* (« Source gallica.bnf.fr / BnF »)

⁶⁸ Louis-René VILLERMÉ, *Des prisons telles qu'elles sont et telles qu'elles devraient être... par rapport à l'Hygiène, à la Morale et à l'Économie politique*, Paris, librairie Méquignon-Marvis, 1820.

⁶⁹ Jérémie BENTHAM, *Esquisse d'un ouvrage en faveur des pauvres, adressé à l'éditeur des Annales d'agriculture*, publiée en français par A Duquesnoy, Paris, An X, Imprimerie des Sourds-Muets, chez Agasse, Henrich, Treuttel et Wurtz.

⁷⁰ Louis-René VILLERMÉ, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Ouvrage entrepris par ordre et sous les auspices de l'Académie des Science Morales et Politiques, Paris, Jules Renouard et Cie, 1840, 2 tomes

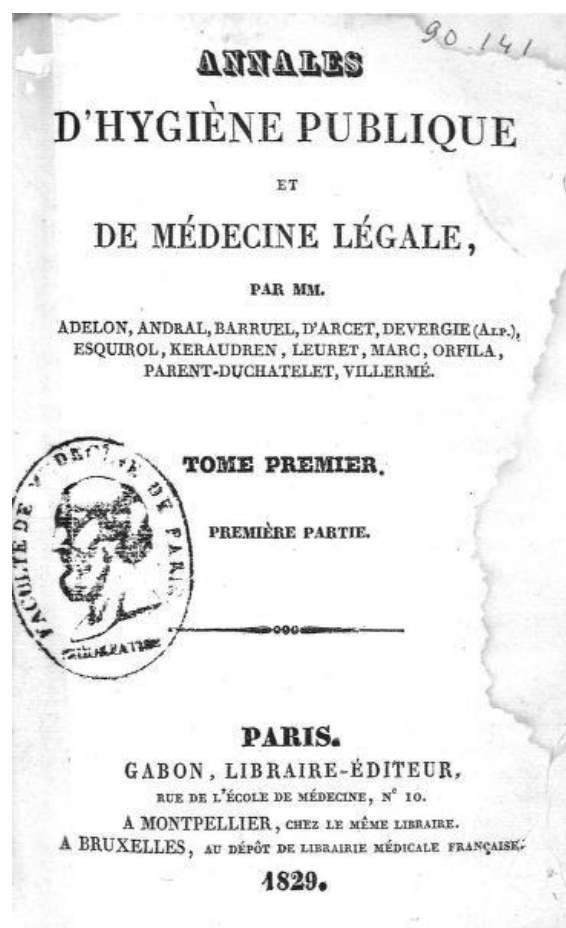
Ses résultats statistiques sont concordants : « La santé des pauvres est toujours précaire, leur taille moins développée, et leur mortalité excessive, en comparaison du développement du corps, de la santé et de la mortalité des gens mieux traités par la fortune, ou en d'autres termes, que l'aisance, la richesse, c'est-à-dire les circonstances dans lesquelles elles placent ceux qui en vivent, sont véritablement les premières de toutes les conditions hygiéniques. » Toutes les enquêtes mettent en évidence les conditions de vie comme facteur de santé et de participation à la vie sociale. Même dans l'univers artificiel des prisons, les variations du taux de mortalité entre établissements s'expliquent par des différences de qualité de traitement et d'administration pénitentiaires. L'hygiéniste reconnaît l'action causale déterminante des conditions de vie dont il fait le théâtre de son action, sans toutefois lui subordonner la causalité morale qui constitue une partie spécifique de ses enquêtes. Dans la perspective hygiéniste les deux causalités concourent, se coproduisent et relèvent d'un traitement identique : la mise au travail et le redressement moral, la morale étant un déterminant matériel sur lequel on peut agir. L'hygiéniste n'isole pas une causalité adéquate mais retient une équipollence des conditions. Il y a analogie entre le traitement moral de Pinel dans l'enceinte de l'asile (raison et fermeté) et le redressement moral dans l'espace des faubourgs, des taudis, des ateliers, des fabriques (moralisation et répression). Un mélange de ce que nos contemporains appellent *behaviorisme* (comportementalisme) et *empowerment* (responsabilisation) sous le contrôle de la justice.

L'absence de travail ne constitue pas un motif qui justifie l'oisiveté. La loi naturelle de l'économie politique dicte la loi morale dont le besoin et la nécessité sont les rappels externes. Les variations de l'offre et de la demande et leur déséquilibre sont une loi naturelle de l'économie politique. Le chômage résulte d'un excédent démographique des pauvres qui reflète les excès de leur intempérance et de leur inconduite, et prouve leur imprévoyance.

Rendant compte à l'Académie d'un ouvrage de M Doubleday⁷¹ (septembre 1843), Villermé confirme son adhésion aux thèses malthusiennes : « La subsistance est la mesure de la population. Cela paraît incontestable [...] Sur ce point d'ailleurs pas de dissentiments entre les économistes. » Charles Dunoyer, économiste, préfet sous la Monarchie de Juillet, écrit aux maires du département de la Somme (1835) : « Il n'y a pas pour les familles pauvres deux manières de se tirer d'affaire : ces familles ne peuvent s'élever qu'à force d'activité, de raison, d'économie et de

prudence ; de prudence surtout dans l'union conjugale, et en évitant avec un soin extrême de rendre leur mariage plus fécond que leur industrie. » (L'expression « prudence conjugale » équivaut à celle dont on usait au siècle précédent : « frauder la nature ».)

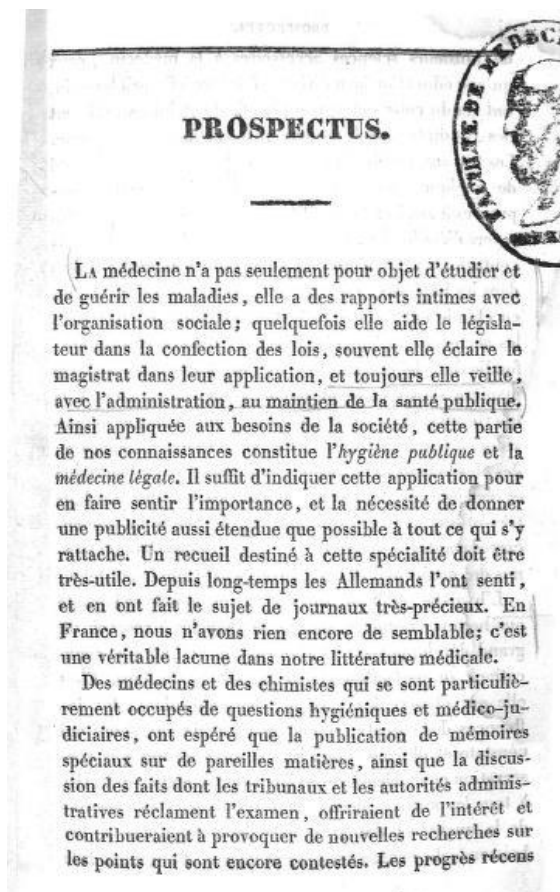
La création, en 1829, des *Annales d'hygiène sociale et de médecine légale* couronne les activités multiformes des hygiénistes du laurier académique. Andral, Esquirol, Orfila, Parent-Duchâtelet, Villermé font partie des fondateurs.



Premier numéro des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* (Source « Bibliothèque interuniversitaire de santé (Paris) » https://archive.org/details/BIUSante_90141x1829x01/page/n1/mode/2up)

Un *Prospectus* non signé expose leur profession de foi, l'esprit et la ligne éditoriale de la revue. Le champ de l'hygiène est extensif, illimité : « La médecine n'a pas seulement pour objet d'étudier et de guérir les maladies ; elle a des rapports intimes avec l'organisation sociale. » L'objet de l'hygiène est d'ordre social : « l'art de conserver la santé aux hommes réunis en société. » Son but est d'éloigner « toutes les causes contraires à la conservation et au bien-être de l'existence. »

⁷¹ Louis-René VILLERMÉ, *Rapport fait à l'Académie des Sciences morales sur l'ouvrage de M Doubleday : De la véritable loi de la population*, novembre 1843.



Première page du « Prospectus » au début du 1^{er} numéro des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*
https://archive.org/details/BIUSante_90141x1829x01/page/n1/mode/2up

L'hygiène reconduit le programme de la SRM : prévenir et combattre les endémies, épidémies, épizooties ; contrôler les concentrations d'hommes, les foyers de contagion : hôpitaux, asiles, lazarets, prisons ; surveiller les lieux de déchets humains et animaux. Forts de leur connaissance de l'homme physique et intellectuel et de leurs compétences pluridisciplinaires, les hygiénistes se posent comme les conseillers qualifiés des gouvernements et des tribunaux ; ils se conçoivent comme une magistrature indispensable à la production des lois et de la jurisprudence, et en définitive, à la grandeur de l'État.

Mais, aspirant à un autre niveau d'intervention, ils se reconnaissent un avenir « dans l'ordre moral ». Connaisseurs « des habitudes professionnelles et de toutes les nuances des positions sociales », ils veulent agir sur les

mœurs et infuser les normes correctives qui diminueront les fautes et les crimes de la société. Leur légitimité repose sur l'expertise, le dévouement au bien public, parfois le sacrifice de leur personne à l'intérêt général, l'intégrité philanthropique (Hallé, Parent, Laënnec... ont mérité l'appellation de « médecins des pauvres »). L'hygiène administre l'espace naturel, l'espace construit, son peuplement, la répartition humaine, ses crimes, ses scories. Son élan organisateur et optimiste l'entraîne à la direction des esprits dont les aliénistes revendiquent le magistère.

Les hygiénistes ont la passion de l'organisation et de la réforme. Ils poursuivent l'assainissement de la société selon des méthodes d'efficacité qui allient technologie et bienfaisance. Aux yeux des libéraux, leur « foi technicienne », « leur souci exclusif de l'organisation » les incline à « l'indifférence pour les régimes politiques » et au « mépris des institutions représentatives » (Raymond Aron).

=====

Les épidémies de choléra qui sévissent à partir de 1821 vont voir s'opposer les contagionnistes aux anticontagionnistes. À partir de 1830, l'hygiénisme entamera un virage que le prospectus des *Annales d'hygiène publique* annonçait : prendre en charge la direction morale de la société spécialement la folie et la prévention de la folie.

Ensuite deux gloires nationales modifieront le cours de la médecine : Claude Bernard et Louis Pasteur, d'idéologique la médecine deviendra expérimentale.

Les médecins vont attendre de l'État la reconnaissance d'un corps médical, leur activisme républicain permettra l'adoption de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine. Elle réduira au silence plus d'un demi-siècle d'expérience hygiéniste.

Ces évolutions, dont l'influence perdure, seront examinées par Albert Anouilh dans la prochaine *Lettre d'information*.

Retrouvez en ligne la *Lettre d'information* n° 25 consacrée à la communication faite par Albert Anouilh :

« *Solidarisme et Sécurité sociale, entre passé et avenir* »

et toutes les *Lettres d'information* du

Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale MP en vous connectant sur :

www.histoiresecump.fr

puis sélectionnez l'onglet «*Etudes, publications*» rubrique «*Lettres d'information*»

The screenshot shows the website interface for the Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale Midi-Pyrénées. The header features the organization's logo and a banner with the text: "Le Souvenir, non comme une Nostalgie Mais comme une raison de vivre au présent" by Marie Rouanet. A navigation menu includes "Accueil", "Qui sommes-nous?", "Editoriaux archivés", "Etudes, publications", "Historique dirigeants", "Bibliothèque", and "Contacts, liens". The "Etudes, publications" menu is expanded to show "Lettres d'information", "Gouvernance de la protection sociale", "Anniversaires de la Sécurité sociale", "Contributions", and "Mémoires et archives". The main content area displays the "Lettres d'information" section, including a "Version imprimable" link, the title "Solidarisme et Sécurité sociale, entre passé et avenir", and the subtitle "Lettre d'information n° 25 - avril 2019". The text describes the communication by Albert Anouilh from a meeting on December 18, 2018. It also mentions that the letter is available in PDF and "flipbook" format. On the right, there are sections for "Nouveautés" (highlighting the current letter), "13 février 2019 : rencontre sur l'histoire des MSA en Midi-Pyrénées", and "Activités 2018" (Bilan 2018...). A search bar is located at the bottom right.

ou flashez l'adresse avec votre smartphone :



Direction de la publication, mise en page : Michel Lages

Impression : Carsat Midi-Pyrénées